DEVELOPMENT REIMAGINED

OPTIONS DE FINANCEMENT DU CLIMAT POUR LE SECTEUR PRIVÉ EN AFRIQUE

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS **2**

CHAPITRE UN - PAYSAGE CLIMATIQUE AFRICAIN ET DÉFICIT DE FINANCEMENT CLIMATIQUE **3**

1.1 CDN africaines et besoins de financement climatique pour l'atténuation et l'adaptation 6

CHAPITRE DEUX - Méthodologie **8**

2.1 Critères d'évaluation 8

chapitre trois - Aperçu des financements privés disponibles **10**

CHAPITRE QUATRE - Options de financement **12**

4.1 Option 1 : Émission d'obligations 12

4.2 Option 2 : Marchés du carbone 17

4.3 Option 3 : Échanges de dettes contre des mesures climatiques 26

4.4 Option 4 : Transferts de fonds pour le financement de la lutte contre le changement climatique 29

4.5 Option 5 : Financement syndiqué 32

4.6 Option 6 : Réforme de l'écosystème des agences de notation de crédit 35

4.7 Option 7 : Financement privé par le biais de fonds climatiques sur mesure 37

4.8 Option 8 : Financement privé de la lutte contre le changement climatique par le biais des institutions financières de développement internationales et bilatérales (IFI) 42

4.9 Option 9 : Législation visant à freiner les acteurs privés prédateurs 48

CHAPITRE CINQ - Recommandations et points clés à retenir **52**

5.1 Recommandations aux parties prenantes africaines 55

Annexe 1 : LISTE DES ACRONYMES ET GLOSSAIRE DES TERMES **59**

Liste des acronymes 59

Glossaire des termes 60

REMERCIEMENTS

Merci à notre auteur principal Etsehiwot Kebret et le soutien de Mariamawit Ghenna, Kenean Wease, Sophia Kladaki, Yixin Yu, Yunong Wu, Ke Li, Hannah Ryder, Jade Scarfe et Rugare Mukanganga.

Development Reimagined

Development Reimagined (DR) est un cabinet de conseil en développement international pionnier, dirigé par des Africains et des femmes, qui s'intéresse tout d'abord à l'Afrique et qui a été primé, dont le siège se trouve à Pékin et qui possède des bureaux au Royaume-Uni et au Kenya. DR a été créé en réponse à la complexité de la pauvreté mondiale et du développement durable, qui nécessite de nouvelles idées et de nouvelles solutions. DR - et les clients avec lesquels nous travaillons - investissent dans des idées réfléchies soutenues par des analyses de pointe et des relations profondes.

Depuis sa création en 2018, DR a développé une expertise de pointe ancrée dans l'expérience pratique. L'organisation se concentre sur cinq grands enjeux mondiaux : les relations Afrique-Chine, le financement du développement, l'action climatique, le commerce international et la décolonisation du développement. DR vise à renforcer les perspectives et le leadership africains en collaborant avec des pays, des organisations et des marques, en Afrique et au-delà. Elle élabore des stratégies de croissance et de transformation inclusives, durables et évolutives, notamment à travers le commerce, le financement et les politiques étrangères. Enfin, DR joue un rôle clé dans la refonte de l'aide humanitaire et au développement, avec pour objectif de rendre ces systèmes plus équitables et plus viables.

CHAPITRE UN - PAYSAGE CLIMATIQUE AFRICAIN ET DÉFICIT DE FINANCEMENT CLIMATIQUE

La crise climatique mondiale a eu un impact disproportionné sur le continent africain. En 2022, plus de 110 millions de personnes sur le continent ont été affectées par des risques liés au climat, aux conditions météorologiques et à l'eau, causant plus de USD 8,5 milliards de dommages économiques.[1] Selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), 17 des 20 pays les plus touchés par le changement climatique se trouvent en Afrique, où celui-ci impacte entre 2 à 9% des budgets nationaux du continent.[2]

Bien que le continent ait le moins contribué à la crise climatique, représentant moins de 5% des émissions mondiales de carbone[3] (contre 13,49% pour les États-Unis) [4], il est le plus vulnérable à ses conséquences.[5] En raison de la forte exposition et de sa faible capacité d'adaptation, les effets du changement climatique sont ressentis plus sévèrement, affectant les économies et les infrastructures des pays.

Les pays africains ont besoin de financements substantiels pour répondre à leurs besoins climatiques. Entre 2020 et 2030, selon les Contributions déterminées au niveau national (CDN) des gouvernements africains,[6] la mise en œuvre de la réponse climatique de l'Afrique nécessitera USD 250 milliards de financements publics et privés chaque année.[7] Rien qu'en 2020, seuls USD 29,5 milliards ont été comptabilisés pour le financement climatique sur le continent, soit seulement 14% des besoins.[8]

En raison de ces contraintes, les pays africains sont amenés à réorienter une grande partie de leurs finances publiques vers les efforts d'atténuation et d'adaptation, ce qui prive de ressources et de moyens financiers d'autres priorités de développement telles que les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

---

[1] Organisation météorologique mondiale (2023) L'Afrique souffre de manière disproportionnée du changement climatique. Disponible ici.

[2] CEA (2023) : 17 des 20 pays les plus menacés par le changement climatique se trouvent en Afrique, mais des solutions existent encore face à cette crise. Disponible ici.

[3] Le Roux, A. , Cilliers, J. (2024)/ Contribution de l'Afrique aux émissions de carbone d'ici 2063. Disponible ici

[4] Climate.gov (2023) La réduction des émissions de dioxyde de carbone par les États-Unis est-elle importante si la Chine ne fait pas de même ? Disponible ici .

[5] Al Jazeera (2023) Quelle est la contribution de l'Afrique aux émissions mondiales de carbone ? Disponible ici

[6] La Contribution déterminée au niveau national (CDN) est un plan d'action climatique visant à réduire les émissions et à s'adapter aux impacts du changement climatique. Chaque partie à l'Accord de Paris de 2015 doit établir une CDN et la mettre à jour tous les cinq ans. Disponible ici.

[7] Climate Policy Initiative, Children's Investment Fund Foundation, FSD Africa, UKAID (2022) Innovation en matière de financement climatique pour l'Afrique. Disponible ici .

[8] Ibid

Le continent africain offre néanmoins de nombreuses opportunités d'investissement climatique. Selon l'Agence pour les énergies renouvelables, l'Afrique pourrait fournir 40% du potentiel solaire mondial et plus de 10% de la capacité éolienne mondiale d'ici 2050.[9] Malheureusement, le chemin est encore long, car le continent ne représente que 2% de l'énergie verte produite dans le monde.[10] En revanche, la production solaire du Royaume-Uni est supérieure à celle de l'ensemble du continent africain.[11]

Selon la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le financement de la lutte contre le changement climatique désigne le « financement local, national ou transnational – provenant de sources de financement publiques, privées et alternatives – qui vise à soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation qui permettront de lutter contre le changement climatique ».[12]

Les gouvernements africains ont engagé USD 264 milliards de ressources publiques nationales, soit environ 10% du coût total de USD 2 500 milliards, pour lutter contre le changement climatique.[13] Le soutien des acteurs privés nationaux ainsi que des secteurs public et privé internationaux est essentiel pour que les États africains puissent atténuer les effets directs et indirects du changement climatique. Pour mobiliser USD 2 500 milliards entre 2020 et 2030, il faut en moyenne USD 250 milliards par an.[14] Malheureusement, il existe un écart flagrant entre les financements nécessaires et les ressources financières mobilisées jusqu'à présent. En 2019/2020, le secteur privé ne représentait que 14% du total des flux de financement climatique sur le continent.[15]

[9] Ryder, H. (2021) Un bond en avant souhaitable – Le retard de l'Afrique en matière d'énergies renouvelables, FDI Intelligence. Disponible ici.

[10] Ibid

[11] Ibid

[12] Introduction au financement climatique de la CCNUCC. Disponible ici.

[13] Climate Policy Initiative (2022) État du financement climatique en Afrique : Besoins financiers des pays africains. Disponible ici .

[14] Université de Cambridge (2023), Financer la transition de l'Afrique vers une économie verte à faibles émissions de carbone : les besoins de financement climatique de l'Afrique. Disponible ici .

[15] Climate Policy et al (2022) Innovation en matière de financement climatique pour l'Afrique. Disponible ici

Figure 1 : *Flux de financement climatique en Afrique, 2019/2020 (USD milliards)*[16]

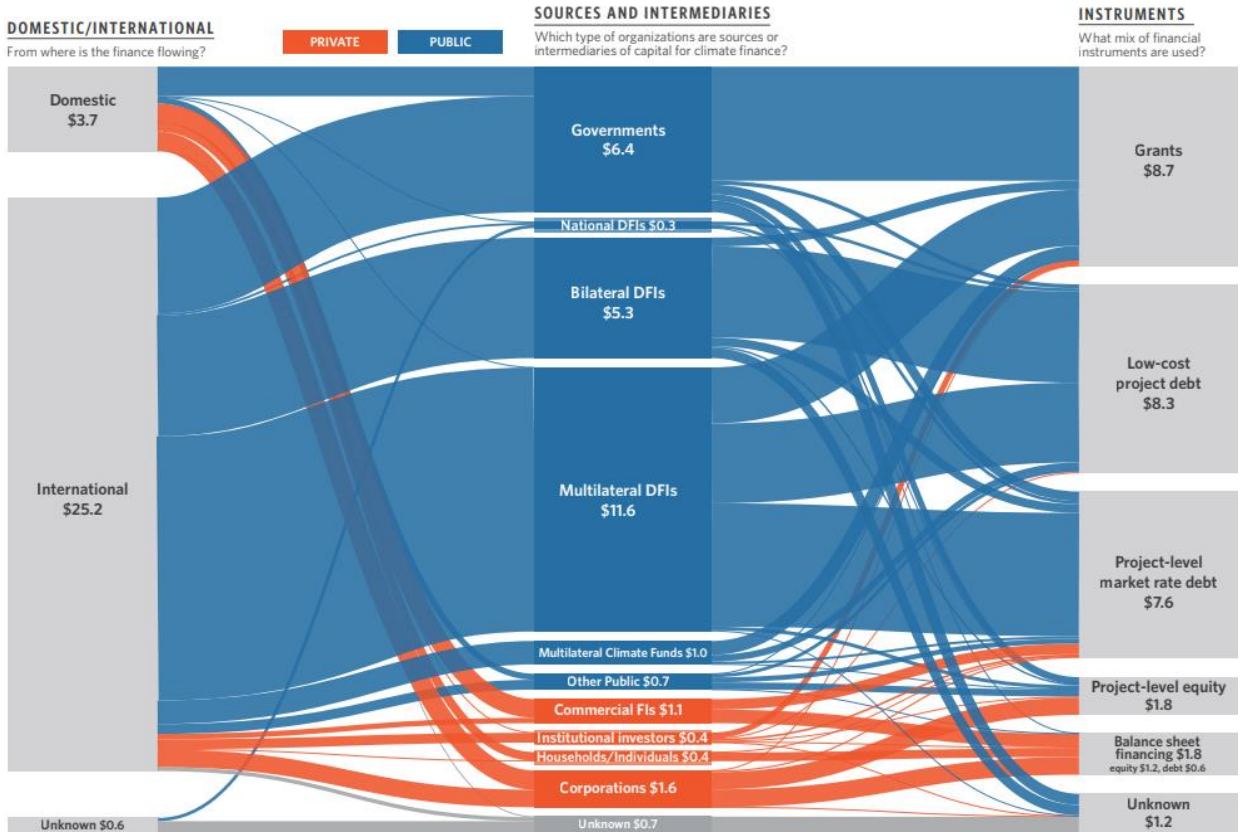

La mobilisation des ressources financières du secteur privé est l'une des principales priorités de la plupart des pays africains. En 2022, USD 4,2 milliards ont été comptabilisés comme investissements privés dans des projets liés au climat, soit seulement 14% du total des flux financiers climatiques comptabilisés.[17] En 2021, 87% des financements climatiques africains (USD 20 milliards) provenaient du secteur public, tandis que le potentiel des acteurs privés reste encore inexploité.[18]

Outre l'utilisation d'instruments financiers mondiaux, des politiques nationales ont également été lancées pour promouvoir l'investissement privé. Par exemple, le Nigéria et l'Afrique du Sud sont pionniers dans l'émission d'obligations vertes, tandis que des pays comme le Kenya et le Maroc encouragent les partenariats public-privé (PPP) dans de nombreux secteurs, dont les énergies renouvelables.[19] Le gouvernement rwandais a également créé le Fonds national pour l'environnement (FONERWA). Dans ce

[16] Climate Policy Initiative (2022) Paysage du financement climatique en Afrique. Disponible ici.

[17] Ibid

[18] Climate Policy Initiative (2022) État du financement climatique en Afrique : Besoins financiers des pays africains. Disponible ici .

[19] Taghizadeh-Hesary , F et al. (2022) Le marché des obligations vertes et son utilisation pour le financement de l'efficacité énergétique en Afrique, China Finance Review International 12:2. Disponible ici .

contexte intersectoriel, les financements environnementaux et climatiques sont canalisés, programmés et décaissés, combinant ressources financières publiques et privées.[20] Néanmoins, de nombreux pays africains présentent encore un important déficit de capacité à mobiliser l'investissement privé, d'autant plus que les grandes économies, dotées d'une stabilité politique et d'une réglementation favorable, peuvent être plus attractives pour les investisseurs et donc offrir des projets plus propices à l'investissement.

Lors des discussions de la COP29 à Bakou, en Azerbaïdjan, de nombreux gouvernements, acteurs de la société civile et du secteur privé ont été déçus par les résultats, notamment par l'absence de consensus sur la transition énergétique. Néanmoins, quelques avancées ont été constatées, notamment : 1) un nouvel objectif de financement de USD 300 milliards par an pour les pays en développement d'ici 2035, soit trois fois l'objectif précédent de USD 100 milliards.[21] 2) Les principales BMD, dont la Banque africaine de développement (BAD), ont annoncé une augmentation du financement climatique pour les pays à revenu faible et intermédiaire à USD 120 milliards par an d'ici 2030, y compris la mobilisation de USD 65 milliards auprès du secteur privé.[22] 3) en vertu de l'article 6.4 et de l'article 6.2, les gouvernements se sont également mis d'accord sur des normes solides pour un marché central du carbone sous l'égide des Nations Unies et sur la clarté sur des transferts internationaux de crédits carbone et l'opérationnalisation du mécanisme de crédit carbone.[23]

1.1 Contributions déterminées au niveau national (CDN) africaines et besoins de financement climatique pour l'atténuation et l'adaptation

Selon les CDN du continent africain, l'atténuation[24] représente la plus grande part des besoins climatiques africains pour la période 2020-2030, soit 66% du total des besoins de financement climatique, pour un montant de USD 1 600 milliards.[25] Pour les pays africains, les quatre secteurs prioritaires en matière d'atténuation, ainsi que leurs besoins de financement correspondants, sont les transports (58%), l'énergie (24%), l'industrie (7%) et l'agriculture, la foresterie et les autres utilisations des terres (AFAT) (9%).[26] Si

[20] FONERWA. Disponible ici .

[21] Nations Unies sur les changements climatiques. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29) s'engage à tripler le financement des pays en développement, protégeant ainsi les vies et les moyens de subsistance. (2024a, 24 novembre). Disponible ici .

[22] Banque africaine de développement. (12 novembre 2024). COP29 : Les BMD redoublent d'efforts pour atteindre leurs objectifs climatiques avec de nouveaux cadres de financement et d'impact. Disponible ici.

[23] Nations Unies sur les changements climatiques. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29) s'engage à tripler le financement des pays en développement, protégeant ainsi les vies et les moyens de subsistance. (2024a, 24 novembre). Disponible ici .

[24] Dans ce rapport, l'atténuation fait référence à la réduction ou à la prévention des rejets de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère.

[25] Climate Policy Initiative (2022) État du financement climatique en Afrique : Besoins financiers des pays africains. Disponible ici .

[26] Ibid

l'on se concentre sur les transports, la priorité absolue, l'Afrique australe a les besoins de financement les plus élevés dans ce secteur, tandis que l'Afrique du Nord en a les moins.[27]

Parallèlement, l'adaptation[28] représente 24% des besoins totaux de financement climatique sur le continent – USD 579 milliards – tandis que les doubles avantages (adaptagtion et atténuation) représentent 10% des besoins, pour une valeur de 242,8 milliards USD.[29] En termes d'adaptation, les secteurs prioritaires étaient l'agriculture (25%), l'eau (17%), les infrastructures et le bâtiment (12%), la prévention et la préparation aux catastrophes (10%) et la santé (8%).[30]

Compte tenu des besoins considérables de financement climatique et des financements publics limités, les pays africains doivent explorer différentes **options innovantes** pour accéder au financement climatique du secteur privé. Il existe des possibilités d'attirer des financements privés innovants, allant au-delà des approches traditionnelles et qui one le potentiel de débloquer des milliards.

[27] Ibid

[28] Dans ce rapport, l'adaptation fait référence aux actions visant à se préparer et à s'adapter aux effets du changement climatique.

[29] Climate Policy Initiative (2022) État du financement climatique en Afrique : Besoins financiers des pays africains. Disponible ici .

[30] Ibid

CHAPITRE DEUX - MÉTHODOLOGIE

Ce rapport utilise un cadre *d'analyse des options* pour évaluer différents instruments du secteur privé visant à obtenir de nouveaux financements climatiques. Ce style de rapport permet de présenter clairement les différentes options disponibles, de les comparer entre elles et d'en analyser les forces et les faiblesses. Ce document présente **neuf** options innovantes de financement climatique du secteur privé que les gouvernements africains peuvent envisager. Il se concentre sur les options permettant d'obtenir *de nouveaux* financements qui vont au-delà des instruments conventionnels et sont sous-exploitées. Les options évaluées dans ce document sont : **(1) l'émission d'obligations ; (2) les marchés du carbone ; (3) les échanges dette-climat ; (4) les transferts de fonds ; (5) le financement syndiqué ; (6) la réforme de l'écosystème des agences de notation ; (7) le financement climatique privé via des fonds climatiques sur mesure ; (8) le financement climatique privé via les institutions financières de développement (IFI) internationales et bilatérales ; (9) la législation visant à freiner les acteurs privés prédateurs.**

Ce document d'orientation s'appuie sur des recherches qualitatives et quantitatives rassemblant des données provenant de différentes sources, notamment divers rapports sur le climat et la finance, des documents officiels de gouvernements africains, des revues scientifiques ainsi que des publications de groupes de réflexion, d'instituts de recherche, de BMD et d'organisations non gouvernementales. Il s'agit notamment de documents officiels de l'Initiative pour les politiques climatiques (IPC), de la Banque mondiale, de l'Union africaine et du Groupe de la Banque africaine de développement. Toutes les données mentionnées dans ce rapport datent des dix dernières années.

2.1 Critères d'évaluation

Le rapport évalue les défis et les opportunités de chaque option pour obtenir de nouveaux financements, en utilisant des critères spécifiques qui reflètent les besoins et les priorités de financement des gouvernements africains, tels qu'énoncés dans l'Agenda 2063 et les CDN de chaque pays. Ces options comptent parmi les mécanismes de financement privé de la lutte contre le changement climatique les moins explorés, et les critères d'évaluation ci-dessous permettront de présenter les avantages et les inconvénients de chacune d'elles.

Chaque critère est attribué entre **1 et 10 points** , avec un maximum total de 50 points.

1. **Capacité de l'option de financement :** L'ampleur du financement climatique nécessaire est considérable. Par conséquent, la capacité d'absorption d'une option, c'est-à-dire le montant des financements pouvant être canalisés vers cet instrument, est un facteur important à prendre en compte. Parfois, le montant des financements mobilisables auprès d'un instrument est limité. Par conséquent, les options permettant de mobiliser davantage de financements seront mieux classées.

2. **Taux de mobilisation et de décaissement** : Outre le montant des financements qu'un instrument peut absorber, un autre facteur clé est la rapidité de mobilisation et de décaissement des financements. Par exemple, certains instruments, comme les prêts de la Banque mondiale, ont souvent été critiqués

pour la lenteur de leurs processus d'approbation et de décaissement, les pays mettant parfois des années à recevoir les fonds. Si une option permet une mobilisation et un décaissement rapides pour les projets climatiques et les zones dans le besoin, elle sera mieux classée.

3. **Cohérence :** Ce critère évalue la cohérence du financement et détermine s'il est continu ou périodique. Un flux de financement continu est important car il permet de financer différents projets et d'affecter de nouveaux fonds à de nouveaux domaines et programmes prioritaires, car ceux-ci évoluent dans le temps. Les options offrant une telle flexibilité se verront attribuer davantage de points.

4. **Conditionnalités :** Les conditionnalités sont des conditions imposées à un pays qui reçoit un financement d'un prêteur. Les fonds sont souvent assortis de conditions. Les conditionnalités se présentent sous diverses formes, notamment des conditions politiques, des ajustements monétaires ou budgétaires, ou des conditions de gouvernance. Ce critère examine la liberté dont disposent les pays africains quant aux financements qu'ils reçoivent. Par conséquent, les instruments qui permettent aux gouvernements africains de décider des domaines dans lesquels ils souhaitent orienter leurs financements seront mieux classés.

5. **Diversité des destinations** : Ce critère analyse si le financement acheminé vers cet instrument ne bénéficiera qu'à quelques pays ou régions d'Afrique ou s'il bénéficiera à la plupart d'entre eux. Comme expliqué dans les sections suivantes, les besoins varient selon les pays et régions du continent. Une option qui peut cibler et bénéficier à davantage de pays et ainsi favoriser le développement et la croissance du continent sera mieux classée.

Ce rapport se concentrera sur le financement climatique du secteur privé, en particulier le financement climatique privé externe. Il vise à guider les responsables gouvernementaux et les décideurs africains, en particulier ceux qui travaillent directement sur les questions climatiques au sein des ministères des Finances, de l'Économie, de l'Agriculture ou de l'Environnement, pour les aider à s'y retrouver parmi les acteurs et les mécanismes complexes du financement climatique privé. Parallèlement, ce rapport vise également à aider le secteur privé à identifier les opportunités de financement et d'investissement à court et à long terme. Les pays bénéficiaires et les sources de financement doivent se rencontrer pour parvenir à un accord afin de passer des idées à l'action.

Ce rapport n'aborde pas toutes les options disponibles pour le secteur privé, mais propose une variété d'instruments nouveaux et innovants qu'il convient de promouvoir aux niveaux national, régional et international. Il examine ces options en détail, en présentant les avantages et les défis de chacune et en les analysant au regard des cinq critères d'évaluation détaillés ci-dessous.

CHAPITRE TROIS - APERÇU DES FINANCEMENTS PRIVÉS DISPONIBLES

Cette section présente les parties prenantes du financement du climat sur le continent africain.[31] Ces acteurs sont classés en **quatre quadrants** selon leur niveau de pouvoir et d'intérêt.

Le quadrant **« Gérer étroitement »** met en évidence les parties prenantes ayant un pouvoir et un intérêt importants, telles que la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds vert pour le climat (FVC), la Banque populaire de Chine (PBOC), la Banque chinoise de développement (BDC) et les entreprises du secteur privé. Ces parties prenantes sont essentielles au succès des initiatives de financement climatique en raison de leur forte influence et de leur intérêt direct pour les projets liés au climat. Il est important de collaborer avec ces acteurs, car ils peuvent susciter des financements importants et susciter l'intérêt pour les initiatives de financement climatique. De plus, des parties prenantes telles que l'Union africaine (UA), les cabinets ministériels concernés et les pays débiteurs qui émettent des obligations vertes et soutiennent d'autres initiatives de financement climatique sont également incluses dans ce quadrant.

Le deuxième quadrant **« Garder la satisfaction »** identifie les parties prenantes disposant d'un pouvoir important mais d'un intérêt moindre, telles que le FMI, la Banque mondiale, le ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO), le ministère chinois de l'Écologie et de l'Environnement et les institutions financières. Ces entités exercent une influence sur les flux et les politiques financières, mais ne font pas toujours du financement climatique leur priorité. Il est important de veiller à ce que ces parties prenantes restent satisfaites des initiatives de financement climatique afin de conserver leur soutien et d'éviter toute opposition potentielle.

Le troisième quadrant est celui de la **« Surveillance »** , qui comprend les parties prenantes ayant un faible pouvoir et un faible intérêt, comme le grand public, les médias et les communautés de la diaspora, qui nécessitent des mises à jour et un suivi réguliers pour répondre à toute préoccupation émergente.

Le quatrième quadrant est le quadrant **« Se tenir informé »** , qui regroupe les parties prenantes fortement intéressées mais peu influentes, notamment la Banque industrielle et commerciale de Chine (ICBC), les promoteurs de projets, les ONG environnementales et les communautés locales. Tenir ces groupes bien informés garantit leur soutien et leur engagement continus, ce qui peut apporter des informations précieuses et une mise en œuvre concrète. La figure 2 ci-dessous présente plus en détail certains des principaux acteurs du financement climatique du secteur privé sur le continent.

[31] Veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des acteurs du financement climatique.

Figure 2 : *Cartographie des acteurs du secteur privé en Afrique*

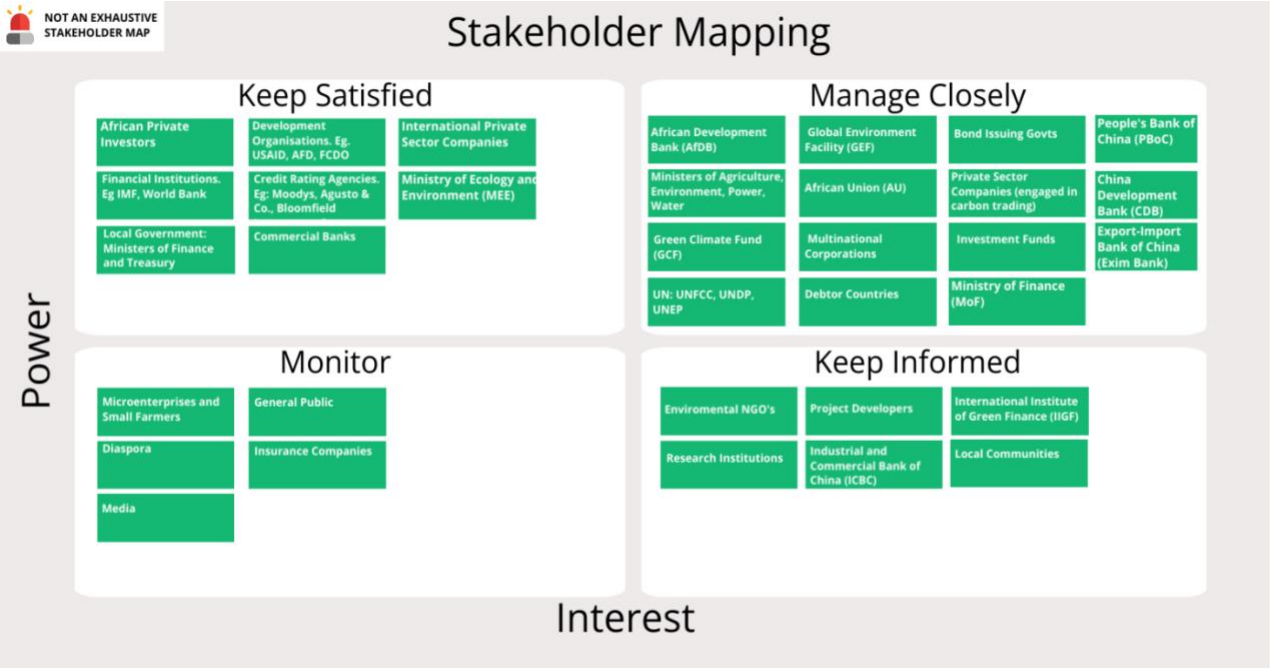

CHAPITRE QUATRE - OPTIONS DE FINANCEMENT

Cette section présente **neuf options innovantes** pour sécuriser de nouveaux financements pour des projets climatiques sur le continent africain. Certaines de ces options (comme l'émission d'obligations) sont utilisées par les gouvernements depuis des décennies et se sont révélées utiles, même si elles n'ont pas été spécifiquement utilisées pour financer la lutte contre le changement climatique. D'autres options (comme les transferts de fonds) permettent de mobiliser des milliards de dollars de financement pour le continent, mais ne sont pas considérées comme une source viable de financement climatique. Cette section vise à donner un aperçu de ces options, en explorant leur vaste potentiel, en identifiant leurs défis et en les évaluant au regard des cinq critères spécifiques décrits dans la section 2.

4.1 Option 1 : Émission d'obligations

4.1.1 euro-obligations

Une euro-obligation est un instrument de dette à revenu fixe libellé dans une monnaie différente de la monnaie locale du pays d'émission.[32] Les euro-obligations constituent un instrument de financement essentiel permettant aux gouvernements et aux institutions d'obtenir des financements et d'accéder à une base d'investisseurs diversifiée.[33] Sur la période 1997-2023, l'analyse de Development Reimagined montre que 19 pays africains ont émis un total de 91 euro-obligations, dont 65,93% ont été émises par cinq pays : l'Angola, l'Égypte, le Ghana, le Nigéria et l'Afrique du Sud.[34] Actuellement, la valeur nominale des euro-obligations actives du continent s'élève à USD 111,05 milliards.[35]

4.1.2 Obligations Panda

Une obligation Panda est une obligation libellée en renminbi chinois (RMB), émise par une entité étrangère et vendue en Chine continentale. Elle permet aux gouvernements étrangers, aux banques de développement ou aux institutions non financières de lever des fonds sur le marché intérieur chinois. Une obligation Panda verte est destinée à des projets respectueux de l'environnement.[36] L'utilisation de ces obligations permet de lever des capitaux pour des projets verts, d'atténuer les inquiétudes liées à la viabilité de la dette et d'attirer les investisseurs chinois vers les initiatives environnementales africaines. L'encadré 1 ci-dessous présente la première obligation Panda africaine.

---

[32] Corporate Finance Institute. Eurobond. Disponible ici.

[33] Performance des euro-obligations Cytonn (2024) de l'Afrique subsaharienne (ASS) en 2023 Disponible ici

[34] Développement réinventé (2024) : Les euro-obligations africaines. Quel est le montant des euro-obligations détenues par les pays africains ? Quel impact pourraient-elles avoir sur les budgets à l'avenir ? Quelles sont les possibilités de réduction de leurs coûts ? Disponible ici.

[35] Ibid

[36] ASCIR (2023) Tirer parti des obligations panda vertes pour la transition énergétique de l'Afrique Disponible ici

Encadré 1 : Étude de cas : l'obligation panda égyptienne
L'Égypte est devenue le premier pays africain à émettre une obligation Panda, levant RMB 3,5 milliards (USD 480 millions) sur le marché obligataire interbancaire chinois. Bénéficiant des garanties de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII) et de la BAD, ces obligations offrent un taux d'intérêt compétitif de 3,51% sur une durée de trois ans. Ces fonds ont contribué à la réalisation des objectifs de développement durable de l'Égypte dans des secteurs comme les énergies renouvelables et d'autres secteurs productifs, conformément aux engagements de l'Accord de Paris et au renforcement de la résilience climatique.[37] L'émission d'obligations Panda par l'Égypte a marqué une étape importante vers la résilience financière et la réalisation des objectifs climatiques. En s'appuyant sur les marchés internationaux et en obtenant le soutien des institutions multilatérales, l'Égypte a créé un précédent en matière de leadership en matière de finance durable en Afrique. Cette initiative stratégique positionne l'Égypte comme un pionnier de la finance durable et offre des enseignements aux autres pays africains souhaitant financer des projets climatiques transformateurs et promouvoir une croissance inclusive sur l'ensemble du continent.[38]

4.1.3 Obligations Samouraï

Une obligation Samouraï est une obligation émise par des entités étrangères sur le marché des capitaux japonais, libellée en yen. Elle permet aux gouvernements, aux organisations supranationales et aux entreprises étrangères de lever des fonds directement auprès d'investisseurs japonais, évitant ainsi les risques de conversion de devises.[39] Les pays africains utilisent de plus en plus les obligations Samouraï comme moyen stratégique de financement de la lutte contre le changement climatique. Le projet d'obligation Samouraï du Kenya, expliqué dans l'encadré ci-dessous, témoigne de l'intérêt croissant des pays africains pour l'émission d'obligations différentes.

Encadré 2 : Étude de cas : Kenya Samurai Bond
En février 2024, le gouvernement kenyan a annoncé son intention d'émettre une obligation Samurai d'un montant de 80 milliards de shillings kenyans (environ USD 500 millions).[40] L'obligation Samurai, approuvée par le Trésor national et la Nippon Export and Investment Insurance (NEXI), permettrait au gouvernement d'émettre l'obligation en deux phases, chacune d'un montant de USD 250 millions.[41]

[37] AIIB (2023) L'AIIB et la BAD garantissent la première obligation panda durable d'Afrique Disponible ici

[38] China Business Law Journal (2023) Cinq cabinets d'avocats participent à l'émission par l'Égypte de la première obligation panda d'Afrique. Disponible ici.

[39] Cbonds . « Les obligations Samurai expliquées : Explorer l'investissement unique du Japon ». Disponible ici.

[40] Metropol (2024). Le Kenya va émettre une nouvelle euro-obligation de USD 500 millions. Disponible ici.

[41] Ibid

L'obligation Samurai servira à améliorer l'efficacité énergétique du réseau de transport kenyan, à soutenir les initiatives de mobilité électrique et à promouvoir les véhicules électriques (VE).[42] Bien que destinée à des projets spécifiques dans les secteurs de l'énergie et des transports, cette obligation est également perçue comme avantageuse pour les investisseurs et entrepreneurs japonais. Elle devrait être utilisée au cours de l'exercice fiscal 2024/2025 et renforcer les liens pour le développement industriel et la croissance verte, tout en promouvant les entreprises japonaises au Kenya.[43]

4.1.4 Obligations ESG

Les obligations ESG,[44] également appelées obligations durables ou obligations vertes, sont des instruments de dette émis par des gouvernements, des municipalités, des sociétés ou d'autres organisations pour financer des projets ayant des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance positifs.[45]

Les obligations ESG exigent que tout financement soit utilisé exclusivement à des fins de durabilité ou « vertes », et les entreprises doivent déclarer le montant des capitaux levés grâce à ces obligations aux créanciers. Un cadre formel de financement ESG doit également être adopté avant tout investissement. Entre janvier et février 2024, les émissions d'obligations ESG africaines ont atteint un record de USD 4,4 milliards, soit près de quatre fois le total des obligations ESG sur le continent en 2023, qui s'élevait à USD 1,4 milliards.[46]

Le marché des obligations ESG se compose de cinq catégories principales : **les obligations vertes, les obligations de transition, les obligations sociales, les obligations durables et les obligations indexées sur la durabilité**.[47] Les obligations vertes sont des instruments financiers qui financent des projets respectueux de l'environnement.[48] Elles ont représenté 60% du total des obligations ESG émises au premier trimestre 2024, dominant le marché ESG avec USD 202,5 milliards.[49] À ce jour, la majorité des obligations vertes ciblent le changement climatique, la Banque mondiale étant l'un des plus grands émetteurs d'obligations vertes au monde.[50] L'encadré 3 est un excellent exemple d'obligation verte réussie sur le continent. Les obligations de transition, introduites pour la première fois en 2017, aident les entreprises fortement émettrices de gaz à effet de serre (GES) à se tourner vers des activités plus vertes

[42] Kenyans.co.ke. Le Kenya signe un emprunt obligataire Samurai avec le Japon pour une valeur de 80 milliards de shillings kenyans. Disponible ici.

[43] Ibid

[44] ESG signifie Environnemental, Social et Gouvernance

[45] KnowESG (16 juin 2023). Que sont les obligations ESG ? Tout ce que vous devez savoir. Disponible ici .

[46] Agence Ecofin (2024). Les émissions d'obligations ESG africaines ont atteint un montant record de 4,4 milliards USD début 2024. Disponible ici .

[47] Pictet (2022). Guide d'initiation aux obligations labellisées ESG. Disponible ici.

[48] Banque Mondiale (2021). Ce qu'il faut savoir sur les obligations vertes de l'IFC. Disponible ici .

[49] DWS (2024). La hausse des volumes d'obligations ESG offre des opportunités. Disponible ici.

[50] Que sont les obligations ESG ? Disponible ici

et à faibles émissions de carbone.[51] Bien que le marché des obligations de transition en soit encore à ses balbutiements, depuis 2017, USD 7 milliards d'obligations ont été émises dans le cadre de 16 transactions à l'échelle mondiale.[52] Les obligations sociales, qui ont connu une croissance significative pendant la pandémie de COVID-19, financent des projets à impact social positif, tels que l'accès à l'eau potable et aux services essentiels. Au cours des neuf premiers mois de 2023, les émissions d'obligations sociales ont atteint 110 milliards d'euros, soit une augmentation de 20% par rapport à la même période en 2022. Les obligations durables soutiennent une combinaison de projets verts et sociaux destinés à des populations cibles spécifiques. Contrairement à ces dernières, les obligations liées à la durabilité sont des instruments à usage général où les émetteurs s'engagent à atteindre des objectifs de performance en matière de durabilité, avec des primes ou des pénalités affectant les taux de coupon en fonction de leur performance ESG.[53]

Le tableau 1 ci-dessous compare les conditions de prêt de différentes obligations.

Encadré 3 : Étude de cas : l'obligation verte de l'Afrique du Sud

En 2014, la Bourse de Johannesburg (JSE) a émis une obligation verte municipale d'une valeur de USD 143 millions afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie d'atténuation du changement climatique de Johannesburg et la transition de la ville vers des infrastructures à faibles émissions de carbone.[54] Cette obligation, qui arrive à échéance en 2024, est destinée à des projets environnementaux, notamment le déploiement de 42 000 compteurs intelligents dans les bâtiments, de 43 000 chauffe-eau solaires et de 152 bus hybrides.[55]

En tant que première ville du C40 Cities Climate Leadership Group à émettre une obligation verte, cette initiative pionnière témoigne du leadership de Johannesburg dans l'intégration de la responsabilité environnementale à une stratégie financière, servant de référence pour les autres municipalités.[56] La notation de crédit de Johannesburg, considérée comme un investissement de qualité, a également permis à la ville de lancer l'obligation sur le marché, ce qui a suscité un accueil favorable. La Bourse de Johannesburg, premier marché obligataire d'Afrique, continue de jouer un rôle important dans la facilitation de ces investissements durables.[57]

Tableau 1 : *Conditions de prêt pour les euro-obligations, les obligations Panda, les obligations Samouraï et les obligations ESG*

Lier	Dénomination de la monnaie	Taux d'intérêt	Maturité
euro-obligations	Les euro-obligations peuvent être libellées dans n'importe quelle devise, y compris le dollar	Les taux d'intérêt des euro-obligations varient en fonction des	Les maturités varient de 5 à 30 ans.[60]

[51] Pictet (2022). Guide d'initiation aux obligations labellisées ESG. Disponible ici.

[52]Ibid

[53] Ibid

[54]C40. Citie100 : Johannesburg – Les obligations vertes comblent les lacunes du financement des projets climatiques. Disponible ici.

[55]Ibid

[56]C40 (2016). Guides de bonnes pratiques C40 : Johannesburg – Obligation verte. Disponible ici.

[57]Bourse de Johannesburg. Marché des taux d'intérêt. Disponible ici.

[60]HSBC. Eurobond : Titres à revenu fixe : Produits d'investissement. Disponible ici.

	américain, l'euro, la livre sterling, le yen japonais et le franc suisse.[58]	conditions du marché et de la solvabilité de l'émetteur.[59]	
Obligations Panda	Les obligations Panda sont libellées en renminbi chinois (RMB).	Les obligations Panda présentent généralement des taux d'intérêt compétitifs, souvent autour de 3,20%.[61]	Les échéances varient souvent de 3 à 10 ans.[62]
Obligations Samouraï	Les obligations Samurai sont libellées en yens japonais (JPY).	Le taux standard de retenue à la source sur les intérêts des obligations samouraïs japonaises est de 20,315%.[63]	Les échéances peuvent varier de 7 à 20 ans.[64]
Obligations ESG	La grande majorité des instruments ESG sont libellés en euros et négociés sur des marchés réglementés.[65]	Les obligations ESG ont des taux d'intérêt variables.	La plupart des obligations ESG ont des échéances allant jusqu'à 10 ans.[66]

4.1.5 Évaluation de l'émission d'obligations

Critère	Explication	Note (1-10)
Capacité de l'option de financement	Les pays africains peuvent émettre des obligations d'une valeur supérieure à plusieurs milliards de dollars. L'Égypte, par exemple, dispose d'euro-obligations d'une valeur nominale totale de USD 29,32 milliards.[67] Cela démontre que des volumes de financement importants peuvent être mobilisés grâce à l'émission d'obligations.	9
Taux de mobilisation et de décaissement	Le taux de mobilisation variera en fonction de l'obligation et dépend de facteurs tels que la capacité antérieure du pays à rembourser les obligations à temps, les limites nationales potentielles du pays sur le montant de la dette extérieure pouvant être contractée et la notation de crédit du pays (si elle lui est attribuée).	4

[58]Banque mondiale (2019). Émission d'obligations internationales : Note d'orientation. Disponible ici .

[59] Ycharts. Courbe de rendement des obligations d'État à 5 ans de la zone euro. Disponible ici.

[61] Ministère des Finances de Pologne (2021). Tarification des obligations Panda. Disponible ici.

[62]Association nationale des investisseurs institutionnels des marchés financiers (2021). L'ouverture du marché obligataire chinois et le développement du marché obligataire interbancaire Panda. Disponible ici.

[63]Clear Steam. Obligations samouraï japonaises : taux, éligibilité, possibilité d'allègement, etc., 19 mai 2020, disponible ici.

[64] Maringgih , Advianto . L'Indonésie a émis avec succès des obligations samouraïs d'une valeur de 104,8 milliards de yens, en 2024. Disponible ici.

[65]Liberati, D., Marinelli, G. (2021). Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les obligations vertes (sans jamais oser le demander). Disponible ici.

[66]Scope Ratings. Obligations d'entreprises ESG européennes : reprise attendue en 2024. Disponible ici.

[67] Development Reimagined (2024) L'Afrique et les euro-obligations : combien d'euro-obligations l'Afrique possède-t-elle et quel impact cela pourrait-il avoir sur ses budgets à l'avenir ? Disponible ici.

Cohérence	Selon ses besoins, un pays peut émettre des obligations de manière régulière, notamment hors euro-obligations, en tenant compte des conditions de prêt et de ses capacités de remboursement. Néanmoins, les pays peuvent émettre différents types d'obligations pour un financement régulier.	8
Conditionnalités	Les conditions varient selon le type d'obligation. Par exemple, les obligations Panda et Samouraï requièrent le respect des réglementations des marchés chinois et japonais. Cependant, ces conditions ne sont généralement pas considérées comme trop strictes ou restrictives.	7
Diversité des destinations	Les obligations ne peuvent être émises que par les pays africains dont la notation de crédit n'est actuellement que de 33.	4
Total	**32**	

4.2 Option 2 : Marchés du carbone

Les marchés du carbone ou les systèmes d'échange de droits d'émission de carbone sont des mécanismes de tarification du carbone qui permettent aux gouvernements et aux acteurs non étatiques d'échanger des crédits d'émission de gaz à effet de serre.[68] Ces marchés visent à réduire la quantité de gaz à effet de serre dans l'environnement afin d'atteindre les objectifs climatiques nationaux et internationaux. Le Protocole de Kyoto a introduit ce concept en décembre 1997 afin de fixer des limites d'émission claires pour les pays développés tout en encourageant les pays en développement à mettre en œuvre des projets visant à réduire ou à éliminer les gaz à effet de serre.[69]

Le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) est l'un des mécanismes de flexibilité définis dans le Protocole de Kyoto. Il permet aux pays développés d'investir dans des projets de réduction des émissions dans les pays en développement afin d'atteindre leurs objectifs de réduction.[70] Les projets MDP visent à réduire ou à éliminer les gaz à effet de serre de l'atmosphère. Ces projets peuvent générer des unités de réduction certifiée des émissions (URCE), chaque URCE représentant une réduction d'une tonne d'équivalent CO2. Les URCE sont émises par la CCNUCC et peuvent être vendues aux pays ou aux entreprises qui ont besoin de crédits supplémentaires pour atteindre leurs objectifs d'émissions.

Le MDP, pierre angulaire du Protocole de Kyoto, entre dans sa phase finale alors que l'Accord de Paris de nouveaux mécanismes de marché : le Marché du carbone de l'Accord de Paris (MCAP). Si les opérations du MDP se poursuivront jusqu'en 2025, avec l'enregistrement des projets autorisé jusqu'en décembre 2023 et l'émission d'URCE pour les réductions jusqu'en décembre 2025, l'attention se porte désormais sur le nouveau cadre de l'article 6.

[68] Programme des Nations Unies pour l'environnement (2022). Marchés du carbone. Disponible ici.
[69] Nations Unies sur les changements climatiques. Qu'est-ce que le Protocole de Kyoto ? Disponible ici.
[70] Ibid

L'article 6 de l'Accord de Paris établit deux mécanismes clés : l'article 6.2, qui régit la coopération bilatérale par le biais des Résultats d'atténuation transférés au niveau international (ITMO), et l'article 6.4, qui crée un mécanisme centralisé de crédits carbone en remplacement du MDP. La différence fondamentale réside dans l'approche de participation universelle de l'Accord de Paris, où tous les pays ont des obligations d'atténuation par le biais de leurs CDN, ce qui nécessite des systèmes de comptabilité plus sophistiqués pour éviter les doubles comptages et garantir l'intégrité environnementale.

En novembre dernier, l'annonce par la COP29 de « l'atteinte des normes du marché international du carbone »[71] a marqué la fin de l'ère du Mécanisme pour un développement propre (MDP) plutôt que le lancement immédiat du Marché du carbone de l'Accord de Paris (PACM). La transition présente des défis importants, en particulier pour les pays en développement, car elle exige de nouveaux cadres institutionnels, des systèmes améliorés de mesure, de notification et de vérification (MRV) et un renforcement substantiel des capacités.

Si les mécanismes de l'article 6 promettent des possibilités de participation plus équitables, en particulier pour les pays africains, leur mise en œuvre réussie nécessite des négociations techniques approfondies et un développement institutionnel qui est toujours en cours. Les spécifications techniques devant encore être discutées jusqu'en 2025, voire jusqu'en 2028, la période de transition présente à la fois des défis et des opportunités pour les pays africains.

Le succès fondamental des marchés du carbone est intrinsèquement lié à la demande, qui dépend principalement de l'ambition des objectifs de réduction des émissions. Dans le cadre du protocole de Kyoto, les engagements relativement modestes en matière de réduction des émissions ont conduit à une demande limitée de crédits carbone, ce qui a entraîné une baisse des prix des URCE. Cet effondrement des prix a eu pour conséquence que de nombreux projets de réduction des émissions potentiellement intéressants, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, sont devenus économiquement irréalisables parce qu'ils nécessitaient des prix du carbone supérieurs à 10-15 euros par tonne pour être viables.

Le succès fondamental des marchés du carbone est intrinsèquement lié à la demande, laquelle est principalement motivée par l'ambition des objectifs de réduction des émissions. Dans le cadre du Protocole de Kyoto, des engagements de réduction des émissions relativement modestes ont limité la demande de crédits carbone, ce qui a entraîné une baisse des prix des URCE. Cet effondrement des prix a rendu économiquement irréalisables de nombreux projets de réduction des émissions potentiellement intéressants, notamment dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, car leur viabilité nécessitait un prix du carbone supérieur à 10-15 euros par tonne.[72]

[71]Nations Unies sur les changements climatiques. La COP29 adopte des normes internationales pour le marché du carbone. Disponible ici.

[72] Cames, M., Harthan, RO, Füssler, J., Lazarus, M., Lee, CM, Erickson, P., & Spalding-Fecher, R. (2016). « Dans quelle mesure le Mécanisme de développement propre est-il complémentaire ? » Öko-Institut pour la Commission européenne.

Si les objectifs du Protocole de Kyoto avaient été plus ambitieux, ou si les mécanismes d'échange de droits d'émission avaient été plus largement adoptés, la demande accrue qui en aurait résulté aurait entraîné une hausse des prix du carbone. Des prix plus élevés auraient rendu économiquement viables un plus large éventail de projets de réduction des émissions, permettant ainsi des solutions climatiques plus diversifiées et innovantes dans différents secteurs et technologies.[73] Cette dynamique de marché démontre pourquoi le succès des futurs marchés du carbone dans le cadre de l'Accord de Paris dépendra largement de la capacité des pays à fixer et à maintenir des objectifs climatiques ambitieux, créant ainsi une demande soutenue de crédits carbone. Le tableau 2 ci-dessous présente les principaux systèmes d'échange de quotas d'émission (SEQE) dans le monde (exemple du SEQE chinois dans l'encadré 4) et la figure 3 présente les principaux SEQE et marchés du carbone à l'échelle mondiale.[74]

Bien que les informations sur les cadres de coopération du marché du carbone avec les pays africains soient très limitées, le tableau 3 répertorie certains des principaux accords entre les pays acheteurs comme la Suisse et Singapour et divers pays africains.

Tableau 2 : *Systèmes d'échange de droits d'émission à travers le monde*

Région/Pays	Nom du schéma	Statut	Possibilité d'achat de crédits
Union européenne	Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE)	Opérationnel depuis 2005	Actuellement limité aux crédits nationaux
Chine	Système national d'échange de quotas d'émission	Opérationnel depuis 2021	Pas encore d'achat de crédits internationaux
États-Unis (Californie)	Programme de plafonnement et d'échange de droits d'émission de la Californie	Opérationnel depuis 2013	Limité aux compensations nationales
Corée du Sud	Système d'échange de quotas d'émission (ETS) coréen	Opérationnel depuis 2015	Ouvert aux crédits internationaux
Nouvelle-Zélande	Système d'échange de quotas d'émission de Nouvelle-Zélande	Opérationnel depuis 2008	Ouvert aux crédits internationaux
Suisse	Système d'échange de quotas d'émission suisse	Lié au SCEQE de l'UE	Limité aux crédits nationaux
Canada (Québec)	Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec	Lié à la Californie	Limité aux compensations nationales

[73]Banque Mondiale. (2020). « État et tendances de la tarification du carbone 2020. » Washington, DC : Banque mondiale.
[74]Un système d'échange de quotas d'émission, tel que défini à l'article 17 du Protocole de Kyoto, permet aux pays de disposer d'unités d'émissions en réserve, c'est-à-dire des émissions qui leur sont autorisées mais non utilisées, pour ensuite revendre cet excédent aux pays qui ont dépassé leurs objectifs. ONU Changements climatiques (sd). Échange de quotas d'émission. Disponible ici.

Japon	Programme de plafonnement et d'échange de droits d'émission de Tokyo	Opérationnel depuis 2010	Concentration nationale uniquement
Australie	Mécanisme de sauvegarde du système de crédit	Opérationnel depuis 2016	Concentration nationale uniquement

Tableau 3 : *Cadres de coopération sur le marché du carbone avec l'Afrique*[75] [76]

Pays de l'acheteur	Pays du vendeur	Information
Suisse	Ghana (2020)	Autorisation bilatérale complétée Les TMO devaient être transférés « par la promotion de pratiques agricoles intelligentes face au climat pour une riziculture durable au Ghana »
	Kenya (2023)	Déclaration d'intention signée
	Malawi (2022)	Signature de l'accord de mise en œuvre
	Maroc (2022)	Signature de l'accord de mise en œuvre
	Sénégal (2021)	Signature de l'accord de mise en œuvre
Singapour	Kenya (2023)	Protocole d'accord signé
	Maroc (2022)	Protocole d'accord signé
	Sénégal (2023)	Protocole d'accord signé
	Rwanda (2023)	Protocole d'accord signé
	Ghana (2022)	Protocole d'accord signé
République de Corée	Gabon (2023)	Signature d'un protocole d'accord/accord de mise en œuvre
Suède	Ghana (2021)	Protocole d'accord signé
Norvège	Maroc (2023)	Protocole d'accord signé
	Sénégal (2023)	Protocole d'accord signé

La Norvège s'est récemment engagée à verser USD 740 millions au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris pour contribuer à la réduction des émissions et signera des accords avec le Bénin, la Jordanie, le Sénégal

[75] Banque Mondiale. Tableau de bord sur l'état et les tendances de la tarification du carbone. Disponible ici.

[76] Veuillez noter que les informations sur ces offres sont limitées et qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

et la Zambie.[77] Certaines sources indiquent également que le Sénégal et le Ghana vont vendre à la Suisse des crédits de cuisson certifiés au titre de l'article 6.2, à un prix compris entre USD 20 et 25/mtCO2e.[78]

La disponibilité d'URCE bon marché et abondantes en provenance de Chine et d'Inde représente un défi majeur pour la compétitivité des URCE africaines au sein du système international d'échange de droits d'émission de carbone. La Chine et l'Inde bénéficient toutes deux d'initiatives de réduction des émissions de carbone à grande échelle et disposent d'infrastructures bien établies qui permettent la production d'URCE à des coûts nettement inférieurs à ceux de nombreux pays africains. Par conséquent, l'afflux d'URCE chinoises et indiennes à bas prix exerce une pression à la baisse sur les prix mondiaux du carbone, ce qui pourrait réduire la demande d'URCE africaines. Les projets africains de crédits carbone, souvent caractérisés par des échelles plus petites, des complexités logistiques et des infrastructures moins développées dans certaines régions, ont tendance à entraîner des coûts de production plus élevés, ce qui les place dans une situation de désavantage relatif sur un marché de plus en plus dominé par des crédits moins chers. Cette dynamique menace la capacité des pays africains à participer efficacement aux marchés mondiaux du carbone et à en tirer parti, limitant potentiellement les avantages environnementaux et économiques plus larges qu'ils pourraient tirer des mécanismes d'échange de droits d'émission de carbone. L'encadré 4 examine plus en détail l'origine et l'évolution du système d'échange de droits d'émission chinois et le tableau 4 résume les principaux débats en Chine sur l'achat de crédits internationaux.

Figure 3 : *Paysage mondial*[79]

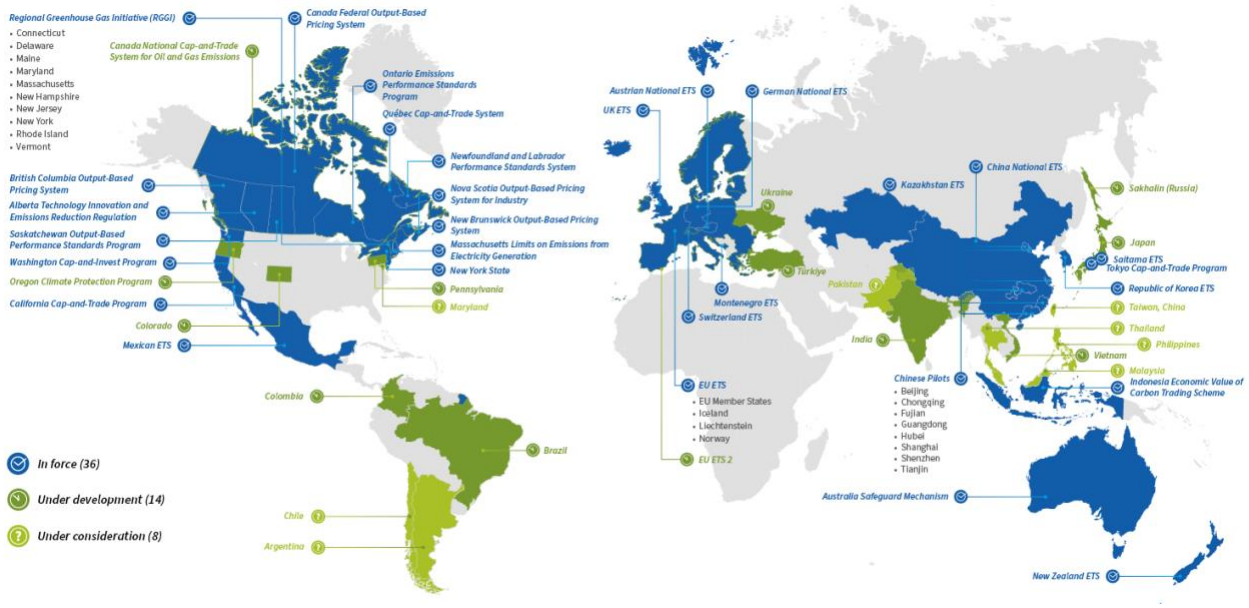

[77] Gouvernement norvégien (2024). La Norvège lance une initiative visant à réduire les émissions dans les pays en développement. Disponible ici.

[78] Vanda, S (2023). Le Sénégal et le Ghana vendent des crédits carbone pour leurs fourneaux à la Suisse, dans une fourchette de 20 à 25 $/mtCO2e. Disponible ici.

[79] Partenariat international pour l'action carbone. Carte ICAP ETS. Disponible ici.

Encadré 4 : Origine et évolution du marché chinois des échanges de droits d'émission

L'aventure chinoise des échanges de droits d'émission a débuté par des programmes pilotes en 2013-2014, lorsque sept régions (dont des villes comme Shanghai et Shenzhen, et des provinces comme le Guangdong) ont lancé des marchés locaux du carbone. Ces projets pilotes ont servi de terrain d'expérimentation pour différentes conceptions de marché et mécanismes d'échange, couvrant divers secteurs et mettant en œuvre différentes méthodes d'allocation.[80]

Le système national d'échange de quotas d'émission (SEQE) a été officiellement lancé en 2021, initialement axé uniquement sur le secteur de l'électricité, responsable d'environ 40% des émissions de carbone chinoises. Contrairement à d'autres marchés du carbone, le SEQE national chinois fonctionne actuellement comme un système basé sur l'intensité, fixant des objectifs d'émissions par unité de production plutôt que des plafonds d'émissions absolus.[81]

L'une des particularités du système d'échange de quotas d'émission chinois est qu'il fonctionne actuellement comme un système fermé, n'acceptant pas de crédits carbone internationaux et ne générant pas de crédits négociables pour les réductions d'émissions nationales. Ce choix de conception reflète l'accent initial mis par la Chine sur la mise en place d'infrastructures de marché intérieur et le renforcement des capacités des acteurs du marché. Cependant, les décideurs politiques ont évoqué une future intégration potentielle aux marchés internationaux et la possibilité d'accepter des réductions d'émissions volontaires nationales comme instruments de conformité.[82]

À l'avenir, le 14e Plan quinquennal de la Chine (2021-2025) suggère une extension progressive du SCEQE à davantage de secteurs tels que le ciment, l'aluminium et l'acier, tout en laissant entrevoir de futures connexions avec les marchés internationaux du carbone. Cette ouverture potentielle pourrait avoir un impact important sur les marchés mondiaux du carbone compte tenu de la taille de la Chine, bien que le calendrier et les mécanismes spécifiques d'une telle intégration restent à définir.[83]

L'évolution du marché chinois du carbone reflète une approche prudente et progressive du développement du marché, privilégiant le renforcement des capacités nationales avant l'intégration internationale. Cette stratégie a permis à la Chine de développer l'infrastructure et l'expertise du marché tout en gardant le contrôle de ses mécanismes nationaux de tarification du carbone, tout en limitant l'impact immédiat du marché sur le commerce mondial du carbone.[84]

L'expérience chinoise offre de précieux enseignements aux pays africains qui envisagent de développer un marché du carbone. L'approche progressive, qui consiste à démarrer par des programmes pilotes, à se concentrer sur le renforcement des capacités et à élargir progressivement le champ d'application, pourrait être particulièrement pertinente pour les pays africains dont les capacités institutionnelles varient. L'accent mis par la Chine sur le développement de systèmes robustes de surveillance, de notification et de vérification (MRV) avant la mise en œuvre complète du marché démontre l'importance de bases solides pour la crédibilité du marché.[85] De plus, le choix de la Chine de commencer par un système basé sur l'intensité plutôt que sur des plafonds absolus pourrait

[80] Zhang et al., 2019 : « Le système chinois d'échange de droits d'émission : premiers pas vers un avenir neutre en carbone », Energy Policy

[81] Banque Mondiale, 2022 : « État et tendances de la tarification du carbone 2022 »

[82] Duan et al., 2021 : « Rapport de recherche sur le marché chinois du carbone 2021 », Université Tsinghua

[83] Partenariat international d'action sur le carbone, 2023 : Fiche d'information sur le système national d'échange de quotas d'émission de la Chine

[84] Changement climatique et nature, 2022 : « Le marché chinois du carbone a besoin d'ambition »

[85] Banque Mondiale, 2023 : « Tarification du carbone en Afrique : opportunités et défis »

constituer un modèle utile pour les économies en développement qui cherchent à équilibrer les réductions d'émissions avec les objectifs de croissance économique.

Tableau 4 : *Débats en Chine sur l'achat de crédit international*[86]

Points clés du débat	Explication
Orientation nationale vs. internationale	Le marché national du carbone chinois (le plus important au monde) donne la priorité aux réductions d'émissions locales. Si certains sont conscients de l'importance de l'internationalisation des produits carbone, d'autres estiment que les crédits internationaux pourraient détourner l'attention et les ressources des efforts nationaux de décarbonation.
Qualité et confiance dans les crédits internationaux	La crédibilité des crédits carbone internationaux, notamment ceux des régions en développement, suscite des inquiétudes. La Chine souligne la nécessité de mécanismes de vérification robustes pour garantir l'intégrité environnementale.
Crédits africains	Si les crédits carbone africains ne constituent pas un sujet majeur dans les débats publics, l'implication de la Chine dans le développement de l'Afrique (par exemple, la BRI) témoigne d'une prise de conscience. Cependant, les discussions explicites sur l'achat de crédits africains sont rares.

4.2.1 Les marchés du carbone en Afrique

L'Afrique accuse un retard considérable dans la mise en œuvre de projets d'URCE sur le continent. À l'heure actuelle, seuls 33 projets MDP sont enregistrés sur le continent, ce qui ne représente que 2% du total mondial.[87] Ce chiffre est très faible comparé à la Chine (32%), à l'Inde (27%) et au Brésil (10%), qui comptent le plus grand nombre de projets MDP au monde. Sur le continent, l'Afrique du Sud est en tête avec 16 projets, suivie de l'Égypte avec cinq et du Maroc avec quatre.[88]

Plusieurs raisons expliquent le faible nombre de projets MDP sur le continent. Premièrement, les obstacles réglementaires et institutionnels. De nombreux pays africains ne disposent pas encore des cadres institutionnels nécessaires pour participer au marché complexe du carbone. L'élaboration et la mise en œuvre de politiques et d'institutions soutenant le marché du carbone sont essentielles pour attirer les investissements.

[86]CGJ (2024). Le commerce du carbone en Chine : considérations clés pour comprendre les mécanismes. Disponible ici. ; Wang, K ; Wen, C ; Tang, Y ; Su, C (2024). Atténuer la pollution environnementale en Chine : Libérer le potentiel d'innovation de haute qualité. Disponible ici ; Banque mondiale (2022) Chine : Rapport sur le climat et le développement du pays . Disponible ici.

[87]Ndongsok, D. MDP en Afrique : relever les défis du financement conventionnel. Marché écosystémique. Disponible ici .

[88]Ibid

Figure 4 : *Projets MDP (CDM) en Afrique*

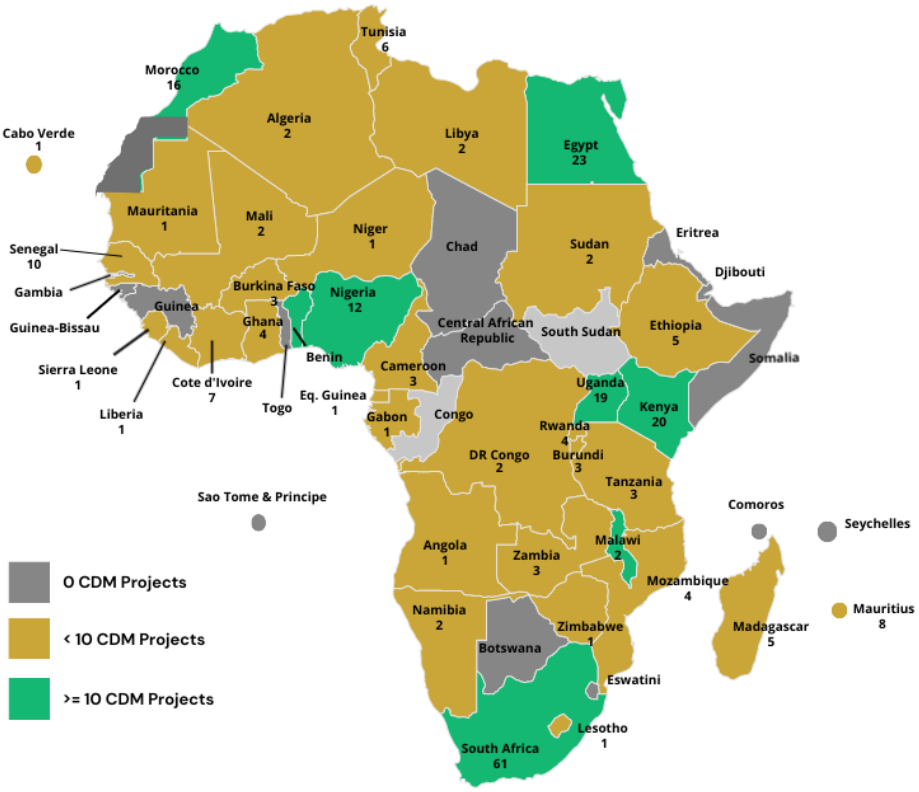

Deuxièmement, les pays africains ont souvent des difficultés à accéder aux marchés du carbone, car ceux-ci sont souvent compliqués par des coûts de transaction élevés, des prix volatils et un processus de vérification complexe. Des études ont également montré un impact négatif des émissions de carbone sur la notation de crédit.

Troisièmement, les revenus issus des crédits carbone ne couvrent généralement pas la totalité des dépenses du projet. En moyenne, ils ne représentent qu'environ 20% du financement total des projets MDP.[89] Cela signifie que la viabilité financière d'un projet doit être évaluée indépendamment du financement carbone avant de prendre en compte les revenus supplémentaires provenant des crédits carbone pour évaluer sa durabilité.

Quatrièmement, il faut environ EUR 80 000 pour mener un projet simple à bien dans le cadre du processus MDP jusqu'à son enregistrement par le Conseil exécutif du MDP, ce qui peut dissuader les investisseurs.[90]

[89]Ndongsok, D. MDP en Afrique : relever les défis du financement conventionnel. Marché écosystémique. Disponible ici .
[90] Ibid

Cependant, étant donné qu'un projet MDP moyen peut générer entre 30 000 et 50 000 crédits carbone par an pendant une période pouvant aller jusqu'à 21 ans, et compte tenu d'un prix d'environ 10 euros par crédit carbone, le coût d'enregistrement est justifié.[91] Ces revenus potentiels peuvent contribuer de manière significative à la viabilité financière du projet, faisant du coût d'enregistrement initial un investissement rentable.[92] Par conséquent, le problème pour les pays africains réside dans l'accès aux capitaux initiaux, qui sont généralement très coûteux. Cette double approche, qui consiste à garantir la viabilité financière de base et à tirer parti des crédits carbone pour obtenir des revenus supplémentaires, peut soutenir efficacement le développement de projets MDP durables et efficaces en Afrique.

4.2.2 Évaluation des marchés du carbone

Critère	Explication	Note (1-10)
Capacité de l'option de financement	Les marchés du carbone pourraient débloquer jusqu'à USD 6 milliards d'ici 2030. Avec une réglementation adéquate des pouvoirs publics et du secteur privé, la capacité de mobilisation de financements par le biais des marchés du carbone est considérable. Grâce aux nouvelles règles de l'article 6 et aux interventions visant à façonner le marché, la capacité de mobilisation de financements est importante.	9
Taux de mobilisation et de décaissement	En raison des strictes garanties environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et de l'accès limité aux financements nécessaires à l'enregistrement, il peut être très difficile pour les pays de participer aux marchés du carbone et de mobiliser rapidement des fonds. Malgré les obstacles actuels, la simplification des procédures au titre de l'article 6 pourrait améliorer les taux de mobilisation.	6
Cohérence	Les marchés du carbone offrent des perspectives de financement à long terme car ils s'intègrent aux efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique. La demande à long terme de crédits carbone dans le cadre de la lutte contre le changement climatique garantit un flux de financement constant. Les pays africains peuvent aligner leurs stratégies de marché du carbone sur les cadres internationaux tels que l'Accord de Paris, garantissant ainsi une demande continue de crédits carbone.	8
Conditionnalités	Sur les marchés du carbone, les conditionnalités incluent souvent le respect de normes de vérification strictes et de garanties environnementales et sociales. Pour les pays africains, le respect de ces conditions nécessite un renforcement des capacités et des investissements dans des systèmes robustes de suivi, de notification et de vérification (MRV).	6

[91] Ibid

[92] Ibid

Diversité des destinations	Les marchés du carbone en Afrique ont le potentiel de bénéficier à tous les pays et régions du continent, depuis les projets de conservation des forêts en Afrique centrale jusqu'aux projets d'énergie renouvelable en Afrique de l'Est et australe.	10
Total		**39**

4.3 Option 3 : Échanges de dettes contre des mesures climatiques

Les échanges de dettes contre des mesures climatiques, parfois appelés échanges dette-nature, interviennent lorsqu'un créancier accepte de suspendre ou d'annuler une partie de la dette d'un pays afin que celui-ci puisse honorer son engagement d'investir dans des initiatives climatiques spécifiques.[93] Les fonds qui auraient dû servir au service de la dette sont réorientés vers des initiatives telles que les énergies renouvelables, la reforestation, la décarbonation de l'économie ou les infrastructures résilientes au changement climatique. Selon l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), les échanges dette-climat pourraient libérer plus de USD 100 milliards de dette pour les pays en développement.[94]

Ce concept a été mis en œuvre pour la première fois en 1987 sous la forme d'un échange entre la Bolivie et l'organisation à but non lucratif américaine Conservation International.[95] Cet échange, d'une valeur de USD 650 000 et d'un prix réduit de USD 100 000, impliquait le rachat de la dette bolivienne sur le marché secondaire par Conservation International, en échange de l'engagement du gouvernement à assurer une protection juridique maximale à la réserve de biosphère de Beni.[96] Les échanges de dettes contre des projets climatiques sont une option pour les gouvernements africains fortement endettés, qui ont des difficultés à accéder à des financements concessionnels et qui disposent d'un portefeuille de projets respectueux du climat nécessitant un financement.

La figure 5 ci-dessous donne un aperçu des échanges de dette contre des changements climatiques depuis les années 1980. Comme le montre le graphique, la fréquence des échanges de dette contre des changements climatiques et le volume de la dette traitée ont augmenté de manière significative.

[93] Chamon , M., Klok, E., Thakoor, V., Zettlemeyer, J. (2022). Conversions dette-climat : analyse, conception et mise en œuvre. Bibliothèque électronique du FMI . Disponible ici.

[94] Institut international pour l'environnement et le développement (2024). Les échanges de dettes pourraient libérer USD 100 milliards pour l'action climatique. Disponible ici.

[95] Forum économique mondial (2024). Financement climatique : que sont les échanges dette-nature et comment peuvent-ils aider les pays ? Disponible ici.

[96] Resor, J. Échanges dette-nature : une décennie d'expérience et de nouvelles orientations pour l'avenir. Disponible ici

Figure 5 : *Échanges de dettes contre des mesures climatiques depuis les années 1980*[97]

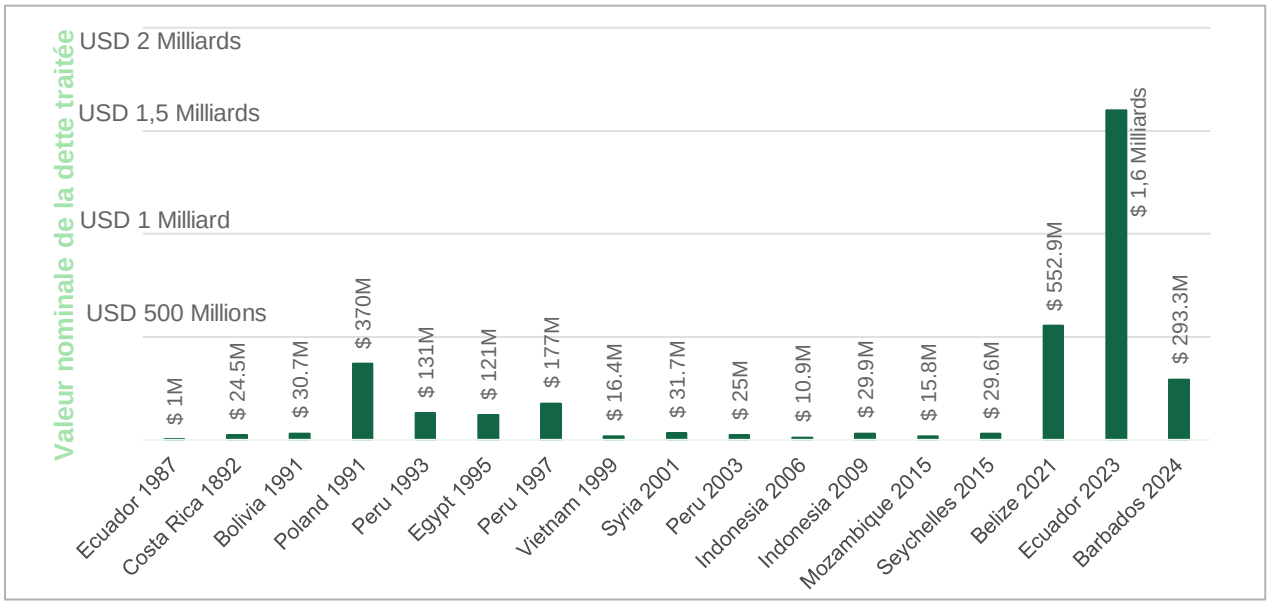

Les pays africains sont confrontés à un endettement important qui limite leur capacité à investir dans des projets respectueux du climat. Grâce aux conversions dette-climat, les gouvernements africains seront libérés de leurs obligations de remboursement, ce qui leur donnera une marge de manœuvre budgétaire pour investir dans des projets verts et respecter leurs engagements climatiques nationaux et internationaux. Ces conversions sont avantageuses pour les pays qui cherchent à réduire leur dette tout en bénéficiant du climat et des bénéfices bancaires liés à la vente de leur dette.

Il existe actuellement deux types de dette pour les échanges climatiques : les échanges bilatéraux et les échanges commerciaux/multipartites. Les échanges bilatéraux impliquent un pays créancier et un pays débiteur. Le créancier annule une partie de la dette existante ou propose une nouvelle dette, et en échange, le pays débiteur s'engage à financer des projets climatiques locaux dans sa monnaie. Un échange multipartite, quant à lui, implique qu'une organisation tierce achète de la dette à prix réduit sur le marché et la remplace par une dette plus abordable en émettant des « obligations bleues » ou des « obligations ODD » sur les marchés financiers.[98]

Les échanges de dettes contre des mesures climatiques constituent un instrument innovant pour mobiliser des fonds en faveur de l'action climatique. Leur efficacité est toutefois soumise à des conditions très spécifiques, notamment à grande échelle. Malheureusement, ces échanges sont souvent non coordonnés, entraînent des coûts de suivi élevés et reposent sur des projets de petite envergure gérés

[97]Forum économique mondial (2024). Financement climatique : Que sont les échanges dette-nature et comment peuvent-ils aider les pays ? Disponible ici. Banque africaine de développement (2022). Faisabilité et importance politique dans le secteur des ressources naturelles en Afrique. Disponible ici.

[98]Karaki, K., Medinilla, A., Bilal, S. (2023). Trois façons d'accroître les échanges dette-climat. Disponible ici.

par un nombre restreint de créanciers. Ils exigent des gouvernements qu'ils identifient des projets spécifiques et coordonnent leurs actions entre plusieurs parties, au terme de longues négociations (jusqu'à quatre ans, selon l'OCDE).[99] Ces échanges nécessitent un engagement à long terme de la part du pays débiteur, malgré les changements de gouvernement, de pouvoir ou d'engagements en général, et bien que les échanges de dettes libèrent des obligations monétaires, le processus de structuration et de gestion des échanges de dettes peut s'avérer très coûteux.

Encadré 5 : Étude de cas : Échange de dette contre des mesures climatiques aux Seychelles

Les Seychelles ont été le premier pays à recourir à des échanges de dettes contre des mesures climatiques pour financer des projets de protection marine. En 2015, après trois ans de consultations, Nature Conservancy (TNC) a annoncé un accord entre la République des Seychelles et le Club de Paris.[100] Par cet accord multipartite, le gouvernement s'est engagé à étendre la superficie de sa zone marine protégée nationale de 0,04% à 30% de sa zone économique exclusive d'ici 2020.[101]

En 2016, le Seychelles Conservation and Climate Adaptation Trust (SeyCCAT) a été créé pour aider le gouvernement à rembourser sa dette envers le Club de Paris. Grâce à un modèle de financement mixte, combinant investissements d'investisseurs influents et dons caritatifs, le SeyCCAT a levé USD 20,2 millions qu'il a accordés au gouvernement des Seychelles sous forme de prêts à faible taux d'intérêt, que le gouvernement a ensuite utilisés pour rembourser le Club de Paris.[102] Dans un premier temps, le gouvernement remboursera le SeyCCAT à des investisseurs influents à un taux d'intérêt de 3% sur 10 ans, puis dans un second temps, il versera USD 5 millions de à des dons caritatifs à un taux de 3% sur 20 ans.[103] En mars 2020, le gouvernement des Seychelles a annoncé la mise en œuvre réussie de cet engagement.

4.3.1 Évaluation de l'échange de dette contre des mesures climatiques

Critère	Explication	Évaluation (1-10)
Capacité de l'option de financement	Les conversions de dette contre des mesures climatiques peuvent mobiliser des ressources financières importantes en réorientant les fonds du service de la dette vers des projets climatiques. Comme indiqué, les échanges de dette contre climat pourraient libérer plus de USD 100 milliards de dette pour les pays en développement.	7
Taux de mobilisation et de décaissement	Bien que les échanges de dettes puissent mobiliser des fonds relativement rapidement une fois les accords conclus, le processus de	5

[99] Chamon , M., Klok, E., Thakoor, V., Zettlemeyer, J. (2022). Conversions dette-climat : analyse, conception et mise en œuvre. Bibliothèque électronique du FMI . Disponible ici.

[100] Yali, W. et Ziye, W. Étude de cas Blue Finance – L'utilisation innovante de la conversion dette-nature par la République des Seychelles favorise la protection du milieu marin. Disponible ici.

[101] Ibid

[102] Ibid

[103] Yali, W. et Ziye, W. Étude de cas Blue Finance – L'utilisation innovante de la conversion dette-nature par la République des Seychelles favorise la protection du milieu marin. Disponible ici.

	négociation et de mise en œuvre peut être complexe et prendre du temps.	
Cohérence	Les conversions dette-climat offrent des perspectives de financement à long terme, car elles impliquent généralement des engagements d'investissement dans des projets climatiques sur de longues périodes. Les gouvernements africains peuvent continuer à émettre ces conversions pour réduire leur dette extérieure, mais la fréquence à laquelle ces conversions peuvent être conclues reste faible.	5
Conditionnalités	La mise en œuvre de conversions de dette exige souvent le respect de conditions strictes, telles qu'un suivi et une vérification rigoureux des projets. Cela peut parfois dissuader les gouvernements et le secteur privé de s'engager dans des conversions de dette contre les mesures climatique.	4
Diversité des destinations	Les conversions de dettes en actions climatiques peuvent soutenir un large éventail de projets climatiques dans différentes régions et secteurs. Des projets d'énergie renouvelable en Afrique de l'Est à la conservation des forêts en Afrique centrale, ces conversions offrent des solutions polyvalentes pour répondre à divers défis environnementaux.	10
Total		**31**

4.4 Option 4 : Transferts de fonds pour le financement de la lutte contre le changement climatique

Les transferts de fonds sont des paiements transfrontaliers que les migrants vivant et travaillant hors de leur pays d'origine envoient à leurs familles et à leurs proches.[104] Ils jouent un rôle essentiel dans l'écosystème financier africain, fournissant un flux constant de revenus à des millions de ménages et contribuant de manière significative aux économies africaines. Grâce à leur stabilité et à leur résilience, même en période de ralentissement économique, les transferts de fonds constituent un flux de financement constant et une voie prometteuse pour le financement de la lutte contre le changement climatique.

En 2022, les transferts de fonds vers l'Afrique se sont élevés à environ USD 100,1, soit près du double du montant de l'aide publique au développement (APD) accordée au continent.[105] Dans certains pays africains, ces transferts représentent plus de 20% du PIB.[106] Ces fonds dépassent souvent l'aide publique au développement et les investissements directs étrangers, soulignant ainsi leur rôle important dans les économies africaines.[107]

[104]L'argent des migrants. Statistiques sur les transferts de fonds et leur importance pour l'Afrique. Disponible ici.

[105] Remitscope . Plateforme mondiale de données sur les transferts de fonds. Disponible ici.

[106]Nations Unies. Réduire les coûts des transferts de fonds vers l'Afrique : Vers un financement résilient du développement. Disponible ici.

[107]Banque mondiale (2022). Les transferts de fonds ont augmenté de 5% en 2022, malgré les difficultés mondiales. Disponible ici.

Les transferts de fonds constituent un puissant levier de financement climatique sur le continent africain. Tout d'abord, les transferts de fonds sont une source de flux financiers relativement stables offrant une source fiable de financement pour les initiatives et les projets climatiques, même en période de ralentissement économique. Deuxièmement, ils permettent aux communautés locales d'adopter facilement des pratiques durables et de renforcer leur résilience au changement climatique.[108] Troisièmement, en canalisant ces fonds vers des projets climato-intelligents, les communautés peuvent investir directement dans leur durabilité environnementale et s'adapter plus efficacement aux effets néfastes du changement climatique.

Toutefois, l'acheminement des transferts de fonds vers le financement climatique pose certains défis. Par exemple, la plupart des communautés bénéficiaires sont les plus vulnérables et s'efforcent souvent de subvenir à leurs besoins essentiels grâce à ces transferts, avant d'envisager d'autres projets.[109] Cependant, les gouvernements et le secteur privé peuvent soutenir l'utilisation de ces fonds en mettant en place des systèmes qui prennent en compte les besoins des communautés locales grâce à la participation active des parties prenantes. Les solutions peuvent être aussi simples que la fourniture d'ustensiles de cuisine utilisant des sources d'énergie renouvelables ou durables à un prix raisonnable, ou aussi complexes que des projets communautaires d'énergie renouvelable ou l'introduction de méthodes agricoles durables.

Un autre défi réside dans les modalités de transfert des fonds. Par exemple, en Éthiopie, la création de « marchés parallèles », c'est-à-dire la diaspora qui renvoie de l'argent via le *marché noir* plutôt que par l'intermédiaire d'institutions « légitimes », a également réduit le volume des transferts de fonds entrant dans le pays.[110] Bien que des produits numériques, comme le MPESA au Kenya, aient contribué à combler le déficit d'information dans certains pays africains, il reste encore beaucoup à faire.[111] Au-delà des infrastructures physiques, des barrières réglementaires strictes, tant dans les pays d'origine que de destination, peuvent entraver le flux des transferts de fonds et compliquer leur mobilisation pour le financement de la lutte contre le changement climatique. Par conséquent, la mise en place de systèmes transparents et fiables sera essentielle pour gagner la confiance de toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de transfert de fonds.

Encadré 6 : Étude de cas : Fonds d'investissement de la diaspora nigériane
Le Fonds d'investissement de la diaspora nigériane est une initiative du ministère fédéral de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement (FMITI) du Nigéria, pilotée par le secteur privé et soutenue par le gouvernement.[112] Créé par des gestionnaires de fonds du secteur privé, il vise à encourager les transferts de fonds,

[108]Chand, S., Singh, B. (2024). Rôle des transferts de fonds sur le développement économique durable dans les économies en développement et émergentes : nouvelles perspectives issues d'une approche transversale autorégressive augmentée à décalage distribué. Disponible ici.

[109]Organisation internationale pour les migrations, Adaptation au changement climatique sous pression Disponible ici .

[110] AddisFortune . Transferts de fonds : une bataille perdue face au marché parallèle. Disponible ici.

[111]GSMA, Établir le lien entre l'argent mobile et le changement climatique. Disponible ici.

[112]Ministère fédéral de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement. Fonds pour la diaspora nigériane. Disponible ici.

l'investissement et la philanthropie afin de soutenir différents secteurs, notamment l'agriculture et les infrastructures au Nigéria.

Selon la Banque mondiale, la diaspora nigériane a transféré USD 25 milliards en 2022, soit environ 6,1% du PIB du Nigéria.[113] Le Fonds vise à renforcer les liens entre le Nigéria et sa diaspora afin de promouvoir le développement et d'exploiter le potentiel de près de 20 millions de Nigérians vivant à l'étranger. L'objectif du premier tour de table du Fonds est de USD 10 milliards.[114] Le gouvernement a précisé que la période d'investissement est de 3 à 5 ans, avec une durée de vie de 10 ans (prolongation possible de 2 ans).[115]

Les fonds de la diaspora peuvent également fournir des financements aux gouvernements africains en cas d'urgence. Par exemple, le Forum des entreprises de la diaspora éthiopienne a indiqué que la diaspora éthiopienne avait collecté USD 1 192 704,53 auprès de plus de 25 000 donateurs pour soutenir les efforts de première ligne face à la COVID-19.[116]

4.4.1 Évaluation des transferts de fonds

Critère	Explication	Note (1-10)
Capacité de l'option de financement	Les transferts de fonds génèrent des flux financiers substantiels, souvent supérieurs à l'APD dans de nombreux pays africains. Cependant, le montant total mobilisable pour le financement climatique dépend de cadres et d'incitations appropriés pour allouer des financements aux projets et initiatives climatiques.	7
Taux de mobilisation et de décaissement	Les transferts de fonds sont importants et sont effectués régulièrement tout au long de l'année par des millions de membres de la diaspora. Néanmoins, l'utilisation de plateformes numériques comme les services d'argent mobile peut faciliter une mobilisation plus rapide de ces fonds, notamment pour des projets liés au climat.	6
Cohérence	Les transferts de fonds se sont avérés très importants, même en période de crise économique. Si un pays africain compte une diaspora importante, les transferts de fonds continueront d'être une source stable de revenus pour de nombreux ménages et gouvernements africains.	7
Conditionnalités	Contrairement à l'aide ou aux prêts internationaux, les transferts de fonds sont assortis de moins de conditionnalités, car il s'agit de fonds privés envoyés par des particuliers à leur famille. Cependant, l'affectation de ces fonds à des projets climatiques spécifiques pourrait nécessiter la création de nouveaux cadres et de nouvelles incitations, susceptibles d'introduire certaines conditionnalités.	6

[113]Aja, N., Nnaji, F., Okorie, V. (2024). Les transferts de fonds de la diaspora et le développement socio-économique du Nigéria au XXIe siècle. Disponible ici.

[114]Ministère fédéral de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement. Fonds pour la diaspora nigériane. Disponible ici.

[115] Anyaogu , I (2024). Le Nigéria recherche des gestionnaires pour un fonds de USD 10 milliards destiné à la diaspora . Disponible ici.

[116]OIM (2020). Réaction des diasporas mondiales à la crise de la COVID-19 : Bonnes pratiques sur le terrain. Disponible ici.

	Cette relative liberté d'utilisation fait des transferts de fonds une option de financement flexible, même si l'affectation des fonds aux projets souhaités pose problème.	
Diversité des destinations	La plupart des pays africains, quelle que soit leur situation géographique et leur région, reçoivent des flux importants de transferts de fonds.	8
Total		**34**

Les transferts de fonds représentent un potentiel considérable comme source de financement climatique en Afrique. Leur stabilité et leur impact direct sur les communautés en font un mécanisme idéal pour financer des projets de résilience et d'adaptation au changement climatique. Cependant, pour exploiter pleinement ce potentiel, des défis tels que les déficiences infrastructurelles, les obstacles réglementaires et les problèmes de confiance doivent être relevés. En exploitant les plateformes numériques et en favorisant la collaboration entre les gouvernements et la diaspora, les pays africains peuvent utiliser efficacement les transferts de fonds pour lutter contre le changement climatique et bâtir des économies durables.

4.5 Option 5 : Financement syndiqué

Un **prêt syndiqué** est un type de financement par lequel un groupe de prêteurs se regroupe pour mettre en commun leurs fonds afin de financer un projet d'envergure qui, autrement, aurait été trop important pour un prêteur unique. Les emprunteurs peuvent être des États souverains, des entreprises ou tout projet d'envergure nécessitant un financement. Les prêts comprennent des lignes de crédit ou un montant fixe. Souvent, dans le cadre de prêts syndiqués, une banque chef de file ou un souscripteur, appelé agent ou prêteur principal, apporte une part plus importante du prêt. Le groupe de prêteurs, appelé *syndicat* , fournit différents montants de capital en fonction du risque qu'il est prêt à prendre.

La mutualisation des financements pour financer des projets présente de nombreux avantages. Premièrement, bien que toute forme de prêt soit risquée, les risques associés aux prêts syndiqués sont moindres. Cela s'explique principalement par le fait qu'un défaut de paiement d'un emprunteur ne compromet pas l'issue du projet. Ce risque réduit incite le secteur privé à investir dans ce type de projets plutôt que dans d'autres. Deuxièmement, pour les gouvernements africains, la levée de capitaux pour des projets de financement climatique constitue l'un des principaux obstacles auxquels ils sont confrontés. Contrairement au marché obligataire où les taux d'intérêt élevés compliquent l'emprunt des gouvernements, le marché des prêts syndiqués est dominé par des banques relationnelles qui, consciemment et volontairement, fixent des taux de rendement plus bas pour obtenir un mandat principal et garantir des opportunités et des revenus annexes. Troisièmement, alors qu'un prêteur unique aurait du mal à lever des fonds pour financer des projets de grande envergure, la syndication de prêts permet aux emprunteurs (en l'occurrence les gouvernements) d'emprunter des sommes importantes pour financer des projets à forte intensité de capital.

Néanmoins, malgré ces avantages, la mobilisation de fonds par le biais d'un syndicat financier se heurte à plusieurs obstacles, tant pour les emprunteurs que pour les créanciers. Le premier défi consiste à démystifier le risque perçu des projets climatiques en raison des incertitudes réglementaires et de marché. Les emprunteurs doivent simplifier le processus en fournissant des cadres réglementaires et de marché clairs pour faciliter le financement climatique. Ce faisant, ils peuvent renforcer la confiance des investisseurs et permettre aux créanciers de naviguer facilement dans l'univers du financement climatique. Deuxièmement, le retour sur investissement est souvent source d'inquiétude, car les projets de financement climatique, en particulier ceux axés sur l'adaptation, peuvent offrir des rendements financiers inférieurs et des périodes de retour sur investissement plus longues que d'autres investissements. Ce décalage avec les portefeuilles d'investissement habituels des prêteurs privés rend ces projets moins attractifs. Faciliter les partenariats public-privé (PPP) peut réduire les risques liés à ces investissements et attirer des capitaux privés. Toutefois, si ces PPP sont liés à la fourniture de biens publics tels que l'eau, l'énergie ou les transports, il peut y avoir un décalage entre les frais que les citoyens sont prêts à payer (ou *devraient* payer, en tant que biens publics) et les frais que les opérateurs privés veulent facturer afin de récupérer un profit.

Troisièmement, bien que les prix de nombreuses technologies vertes aient considérablement baissé au cours des dix dernières années (par exemple, le solaire…) et qu'ils continuent probablement de baisser à mesure que leur production gagne en efficacité, la plupart des technologies vertes à travers le monde bénéficient jusqu'à présent d'une prime verte.[117] Le coût plus élevé des technologies vertes par rapport aux alternatives conventionnelles, appelé « prime verte », peut décourager l'investissement. Pour atténuer ce phénomène, des subventions et des incitations fiscales, par exemple, peuvent être mises en place. Ces mesures permettent de compenser cette prime et de rendre les projets climatiques plus viables financièrement et plus attractifs pour les investisseurs. En relevant ces défis, il est facile de mobiliser des syndicats pour le financement climatique.

Encadré 7 : Étude de cas : Prêt syndiqué de USD 1,16 milliard de l'Africa Finance Corporation (AFC)

[117] Forum économique mondial. Les trois principaux défis du financement de la transition climatique. Disponible ici.

En mars 2024, la Société financière africaine (AFC), une institution multilatérale de financement du développement chargée d'apporter des solutions au déficit d'infrastructures de l'Afrique, a annoncé la clôture d'un prêt syndiqué de USD 1,16 milliard, la plus grande facilité d'emprunt jamais accordée par l'AFC.[118]

Initialement lancé à hauteur d'un milliard de dollars, le prêt syndiqué d'une durée de trois ans a été augmenté après avoir été sursouscrit de 49%, témoignant de l'intérêt croissant pour les investissements sur le continent. Ce prêt provient de diverses banques d'Asie, du Moyen-Orient et d'Europe, dont First Abu Dhabi Bank, Standard Chartered Bank et Bank of China.[119] Les fonds récoltés serviront à apporter des solutions durables au déficit de financement des infrastructures du continent.

Ce n'est pas la première fois qu'AFC obtient un prêt syndiqué. En 2023, l'AFC a conclu son deuxième plus important prêt syndiqué, d'une valeur de USD 625 millions.[120]

4.5.1 Évaluation du financement syndiqué

Critère	Note (1-10)	Explication
Capacité de l'option de financement	9	Les prêts syndiqués impliquant de multiples prêteurs, les volumes de financement potentiellement mobilisables sont considérables. Ils sont particulièrement avantageux pour les grands projets nécessitant un financement.
Taux de mobilisation et de décaissement	4	Bien que les prêts syndiqués aient la capacité de mobiliser des sommes importantes de financement, notamment pour le financement climatique en raison des défis mentionnés ci-dessus, le taux de mobilisation est faible.
Cohérence	6	Les prêts syndiqués sont des prêts ponctuels qui regroupent des financements provenant de plusieurs prêteurs (souvent des banques). Leur volume étant généralement bien plus important que celui des autres prêts, cette forme de financement est irrégulière et se limite généralement à un financement ponctuel.
Conditionnalités	6	Les prêts syndiqués impliquant plusieurs prêteurs, les conditions de prêt peuvent varier d'un prêteur à l'autre. Ils impliquent une documentation complexe, des accords de prêt et des conventions entre créanciers qui doivent être strictement respectés.
Diversité des destinations	10	Les prêts syndiqués peuvent être appliqués dans n'importe quel pays ou région d'Afrique, à condition que leur demande et leur intérêt proviennent à la fois du gouvernement et du secteur privé.
Total	**35**	

[118]Africa Finance Corporation. L'AFC lève un prêt syndiqué de USD 1,16 milliards, le plus important jamais réalisé, pour combler le déficit d'infrastructures en Afrique. Disponible ici .

[119]Ibid

[120]Ibid

4.6 Option 6 : Réforme de l'écosystème des agences de notation de crédit

Une agence de notation de crédit (ANC) est une société qui fournit aux investisseurs des informations sur la solvabilité des émetteurs et leur dette.[121] Les ANC évaluent les pays en fonction de la solidité de leur économie, et notamment de la probabilité qu'un gouvernement rembourse sa dette. Trois ANC sont particulièrement en pointe : Moody's, Standard and Poor's (S&P) et Fitch. Lors de l'attribution de leurs notes, ces agences déterminent si les pays peuvent obtenir un financement suffisant pour leur croissance et leur développement.

Malheureusement, les agences de notation de crédit sont fortement biaisées à l'encontre des pays africains en raison de failles méthodologiques. Cela inclut l'utilisation de sources externes dans leurs calculs, comme les évaluations de viabilité de la dette de la Banque mondiale et du FMI (qui sont elles-mêmes erronées), l'accès aux prêts du FMI comme facteur de solvabilité, l'absence de bureaux locaux dans les pays africains et le manque de données fiables sur les économies africaines.[122] Ces failles méthodologiques, entre autres, ont empêché de nombreux pays africains d'émettre des obligations sur les marchés internationaux, car ces pays sont considérés comme plus risqués pour les investisseurs (souvent appelés « *prime de risque africaine »).*

Un rapport conjoint de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) publié en 2023 a révélé que, malgré des projections économiques positives pour les pays africains, les notations de crédit du continent se dégradaient.[123] En raison d'erreurs dans la publication des notations, d'une logique de « pensée de groupe » (les agences se suivent mutuellement) et de failles dans le calcul des notations, les pays africains se voient attribuer des notes de crédit inférieures, ce qui crée une perception biaisée selon laquelle investir sur le continent est « risqué » et « cher ».

Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la subjectivité des agences de notation de crédit (ANC) a coûté aux pays africains plus de USD 24 milliards en intérêts excessifs et plus de USD 46 milliards en prêts non remboursés.[124] Sans compter que plusieurs pays africains ne disposent pas de notation de crédit. Dans un récent rapport de Development Reimagined sur les euro-obligations africaines, seuls 33 pays africains disposaient d'une notation de crédit.[125]

Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)[126] prévoit de lancer une Agence africaine de notation de crédit (AfCRA) d'ici la mi-2025 pour fournir une notation souveraine objective indispensable

[121]Commission européenne (2016). Agences de notation de crédit. Disponible ici.

[122] Ryder, H. (2024). Une agence de notation africaine pourrait-elle changer la donne ? Disponible ici.

[123]CEA (2023) : Des experts appellent les régulateurs africains à superviser le travail des agences de notation. Disponible ici.

[124]Gilpin, R., Sembene, D., Cash, D. (2024). Rendre les notations de crédit de l'Afrique plus objectives. Disponible ici.

[125]Le développement réinventé (2023). Les euro-obligations africaines : quel est le montant des euro-obligations détenues par les pays africains ? Quel est leur impact potentiel sur les budgets à l'avenir ? Et quelles sont les possibilités de réduction de leurs coûts ? Disponible ici.

[126]Le MAEP est un accord volontaire entre États africains visant à évaluer et à examiner systématiquement la gouvernance au niveau des chefs d'État. Union africaine. Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Disponible ici.

aux pays africains afin de permettre aux gouvernements africains d'accéder aux capitaux et de s'intégrer aux marchés financiers mondiaux.

En raison de ces notations biaisées et des risques perçus liés à l'investissement sur le continent, le secteur privé a joué un rôle marginal dans le financement climatique sur le continent. Par conséquent, une réforme de l'écosystème de notation de crédit, comprenant 1) une réforme de la méthodologie des trois grandes agences de notation, 2) la création d' organismes de réglementation des notations de crédit, 3) le recours aux agences de notation de crédit africaines existantes, telles qu'Agusto and Co. et Bloomfield Investment Corporation,[127] pour garantir des notations de crédit plus justes et plus précises, et 4) l'investissement dans la production de données locales, est essentielle pour accroître les investissements du secteur privé dans la lutte contre le changement climatique sur le continent.

4.6.1 Évaluation de la réforme de l'écosystème de notation de crédit

Critère	Note (1-10)	Explication
Capacité de l'option de financement	6	En raison des coûts élevés (conditions d'emprunt), les pays africains qui ont des notations se limitent dans le montant du financement qu'ils peuvent lever, ce qui se traduit par de faibles volumes de financement.
Taux de mobilisation et de décaissement	6	Ce critère est mal noté car 1) 22 pays n'ont toujours pas de notation et ne peuvent donc pas recourir au marché pour mobiliser des financements et 2) les pays qui ont une notation ont du mal à attirer les investissements en raison de mauvaises notations et souvent à un coût très élevé.
Cohérence	5	Les pays africains bénéficiant souvent de notes de crédit médiocres, voire moyennes, les conditions d'emprunt, caractérisées par des taux d'intérêt élevés et des échéances courtes, rendent le remboursement extrêmement difficile et découragent les gouvernements de rechercher activement des financements privés. De plus, des facteurs politiques tels que les élections et les problèmes intérieurs ont une influence avérée sur les notes, les rendant plus imprévisibles et volatiles.
Conditionnalités	5	En raison des méthodologies rigoureuses des agences de notation et des calculs de risque, les pays africains doivent souvent se conformer aux attentes pour obtenir de meilleures notations, ce qui restreint leur liberté financière. De plus, avec seulement deux pays africains bénéficiant d'une notation de qualité « investment grade », les pays déjà notés doivent également « prouver » aux investisseurs qu'ils devraient investir dans leur pays.
Diversité des destinations	6	Environ 60 % des pays africains disposent d'une notation de crédit, et ceux qui en disposent reçoivent des évaluations biaisées ou

[127]Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Agences de notation africaines. Disponible ici.

		injustes. La réforme du système d'évaluation de la solvabilité exige non seulement de garantir que les pays africains disposent de notations justes et précises, mais aussi de veiller à ce que tous les pays disposent de notations permettant d'attirer les investissements du secteur privé.
Total	**28**	

4.7 Option 7 : Financement privé par le biais de fonds climatiques sur mesure

Dans l'architecture climatique internationale, les fonds climatiques sur mesure – mécanismes de financement créés pour répondre à des défis climatiques spécifiques – jouent un rôle essentiel pour aider les gouvernements à réaliser leurs ambitions climatiques. Les fonds climatiques apportent des solutions ciblées à des problèmes climatiques spécifiques tels que l'adaptation et l'atténuation, aident les pays à obtenir des financements pour des projets climatiques à court et à long terme, et fournissent une assistance technique et un renforcement des capacités, en consolidant les cadres institutionnels.

Les fonds climatiques sont également importants car ils attirent les investissements du secteur privé en atténuant les risques grâce à des mécanismes de partage des risques tels que les garanties et les prêts, en favorisant les PPP et en assurant une stabilité à long terme. Cette option examine les plus grands fonds climatiques sur mesure, en particulier leur engagement auprès du secteur privé et les avantages qu'ils ont apportés aux pays africains.

4.7.1 Fonds d'investissement pour le climat (FIC)

Les Fonds d'investissement climatiques (FIC), créés en 2008, est un fonds multilatéral pour le climat et l'un des plus grands mécanismes de financement climatique au monde, avec plus de USD 12,1 milliards promis dans 81 pays.[128] En canalisant des fonds provenant de donateurs gouvernementaux, du secteur privé et de banques multilatérales de développement, les FIC financent des activités liées au climat dans plus de 70 pays à revenu faible et intermédiaire en déployant des financements hautement concessionnels pour soutenir la résilience climatique, les technologies propres, l'accès à l'énergie, etc.[129] Les FIC sont réputés pour leur approche programmatique pilotée par les pays et leurs partenariats avec les BMD (c'est par ailleurs le seul fonds multilatéral pour le climat à utiliser exclusivement les BMD comme organismes de mise en œuvre).

La mobilisation de capitaux privés est l'une des principales approches de financement du CIF. Environ 30% de ses financements sont investis dans des opérations du secteur privé.[130] Les financements sont acheminés par l'intermédiaire des BMD vers des sponsors et des entreprises du secteur privé, par le biais de plans d'investissement et de mécanismes de financement nationaux et régionaux, notamment les

[128] Fonds d'investissement climatique (FIC). Fonds d'investissement climatique (FIC). Disponible ici.

[129] Société financière internationale. (s.d.). Fonds multilatéral pour le climat - Fonds d'investissement climatique. Disponible ici.

[130] Fonds d'investissement climatique. Financement du FIC. Disponible ici.

Programmes dédiés au secteur privé (PDSP) du CIF.[131] Grâce à des financements compétitifs, le CIF réduit les risques pour les investisseurs et soutient le secteur privé dans son entrée sur les marchés émergents en réduisant les obstacles et en atténuant les risques liés aux nouveaux marchés sobres en carbone et respectueux du climat.[132]

Par exemple, l'un des investissements les plus importants du CIF est réalisé en Afrique du Sud, par l'intermédiaire de son Fonds pour les technologies propres (CTF). Conformément à la stratégie de l'Afrique du Sud en matière de changement climatique, le CTF, grâce à des financements concessionnels, a aidé le pays à diversifier son mix énergétique en surmontant les obstacles aux investissements publics et privés dans les secteurs de l'éolien, du solaire et de l'efficacité énergétique, devenant ainsi la toute première centrale solaire à concentration à grande échelle du secteur privé jamais opérationnelle dans un pays en développement.[133]

Le CIF collabore avec six BMD, dont la BAD. En décembre 2023, la BAD, en tant qu'entité de mise en œuvre du CIF, avait soutenu le développement de 43 projets dans 27 pays africains, déployant USD 1 milliard de ressources du CIF et USD 2,3 milliards de cofinancement pour soutenir l'action climatique.[134]

Tableau 5 : *Fonds d'investissement climatique*

Programme CIF	Fond de Technologie propre	Programme d'investissement forestier	Programme pilote pour la résilience climatique	Renforcement des programmes d'énergie renouvelable dans les pays à faible revenu
Financement total en USD	5,2 milliards	613 millions	986 millions	571 millions
Pourcentage de financement pour la région MENA135	15%		<1%	<1%
Pourcentage de financement de la SSA	16%	47%	31%	44%

[131] Ibid

[132] Ibid

[133] Fonds d'investissement climatique. Afrique du Sud. Pays CIF - Fonds d'investissement climatique. Disponible ici ; Fonds d'investissement climatique. Afrique subsaharienne. Fonds d'investissement climatique Afrique. Disponible ici.

[134] Banque africaine de développement. Fonds d'investissement climatique (FIC). Disponible ici.

[135] La région MENA comprend l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, la Libye, le Maroc, la Tunisie et le Yémen, mais en termes de financement réel, très peu de flux sont destinés à la Jordanie et au Yémen, de sorte que le pourcentage pour la région MENA peut représenter approximativement le pourcentage pour l'Afrique du Nord.

4.7.2 Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), créé à la veille du Sommet de la Terre de Rio en 1992, est un ensemble de fonds multilatéraux axés sur le changement climatique, la pollution, la perte de biodiversité et le soutien à la santé des terres et des océans. Le partenariat du FEM comprend 186 États membres, la société civile, des femmes, des jeunes et des peuples autochtones.[136] Les financements du FEM aident les pays en développement à relever des défis complexes et œuvrent à la réalisation des objectifs environnementaux internationaux. Depuis sa création, le FEM a fourni plus de USD 25 milliards de de financements et mobilisé USD 145 milliards pour des projets pilotés par les pays.[137] [138]

Le FEM collabore depuis longtemps avec le secteur privé, notamment par le biais de modèles de financement mixte.[139] Le FEM-7, dernier cycle de reconstitution des ressources, a notamment mis l'accent sur le développement des instruments hors subventions et la mobilisation du secteur privé comme acteur de la transformation des marchés.[140] Dans le cadre du programme de financement mixte du FEM, le guichet des instruments hors subventions (IGN) a fourni USD 700 millions à 91 projets de financement mixte et mobilisé USD 7 milliards de co-financement.[141]

Sur le continent africain, le FEM a mis en œuvre plus de 1 800 projets, investissant plus de USD 6,2 milliards, notamment en mobilisant plus de USD 40 milliards auprès du secteur privé et d'autres parties prenantes.[142] L'investissement de USD 6,2 milliards a permis de mobiliser plus de USD 40 milliards auprès d'autres parties prenantes, ce qui représente un ratio de cofinancement d'environ 1:6,5. La BAD a rejoint le FEM en 2007 en tant qu'agence d'exécution et a depuis obtenu plus de USD 400 millions pour ses membres grâce à des subventions et des ressources privées du FEM.[143]

Tableau 6 : *Fonds pour l'environnement mondial*

	Financement mondial du FEM	Financement du FEM en Afrique	Part de l'Afrique dans le financement total du FEM	Investissement moyen par projet
Fonds pour l'environnement mondial	Le FEM a fourni plus de USD 26 milliards de financement et mobilisé USD 149	Le FEM a soutenu plus de 1 800 projets en Afrique, avec un investissement	Les USD 6,2 milliards destinés à l'Afrique représentent environ 23,8 %	À l'échelle mondiale : avec plus de 5 000 projets financés, l'investissement moyen par projet est d'environ USD 5,2 millions.

[136]Fonds pour l'environnement mondial. Qui sommes-nous ? Disponible ici.
[137]Ibid
[138]Fonds pour l'environnement mondial. (2024). *Le FEM en Afrique* . Disponible ici.
[139] Fonds pour l'environnement mondial . Financement mixte. Disponible ici.
[140]Fonds pour l'environnement mondial. Secteur privé. Disponible ici.
[141]Société financière internationale. Fonds multilatéral pour le climat - Fonds pour l'environnement mondial. Disponible ici.
[142]Fonds pour l'environnement mondial (2024). *Le FEM en Afrique* . Disponible ici.
[143]Banque africaine de développement. Fonds pour l'environnement mondial. Disponible ici.

	milliards pour des projets prioritaires menés par les pays.[144]	total de USD 6,2 milliards.[145]	du financement total du FEM, qui s'élève à USD 26 milliards.	Afrique : Avec plus de 1 800 projets, l'investissement moyen par projet est d'environ USD 3,4 millions.

4.7.3 Fonds vert pour le climat (FVC)

Le Fonds vert pour le climat (FVC), créé en 2010 dans le cadre des Accords de Cancún, est le plus important fonds climatique au monde, œuvrant dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris.[146] Mandaté pour aider les pays en développement à réaliser leurs CDN, le FVC utilise les fonds pour stimuler la création de marchés verts et soutenir la transition des pays vers des trajectoires résilientes au changement climatique et à faibles émissions.[147] Grâce à une approche pilotée par les pays, le FVC soutient les efforts d'atténuation et d'adaptation dans plus de 100 pays, en collaboration avec les secteurs public et privé.[148]

Le FVC a mis en place une Facilité pour le secteur privé (FSP) afin de financer et de mobiliser des acteurs du secteur privé. Cette Facilité encourage l'investissement du secteur privé par le biais de financements concessionnels (taux d'intérêt bas, échéances longues), de lignes de crédit bancaires et de divers instruments financiers. Depuis sa création, la FSP a financé 65 projets, pour un montant total de USD 6 milliards alloués à des projets du secteur privé, et un portefeuille total de USD 29,2 milliards (financement et cofinancement du FVC combinés).[149]

En décembre 2024, le FVC avait acheminé USD 6 milliards vers le continent africain (38% du financement mondial du FVC) avec 118 projets FVC approuvés au total, dont 21 projets multirégionaux.[150]

La BAD, en tant qu'entité accréditée (AE) du FVC, verse des financements aux pays bénéficiaires et, depuis 2018, a mobilisé USD 189,6 millions concessionnels pour les programmes d'atténuation et d'adaptation sur le continent, soit environ 8% du financement total approuvé pour les pays africains depuis la création du FVC.[151]

Tableau 7 : *Fonds vert pour le climat*

[144] [144]Fonds pour l'environnement mondial. Qui sommes-nous ? Disponible ici.
[145] [145]Fonds pour l'environnement mondial. Le FEM en Afrique. Disponible ici.
[146]Fonds vert pour le climat. À propos du FVC. Disponible ici.
[147]Ibid
[148]Fonds vert pour le climat. Domaines d'intervention. Disponible ici.
[149]Fonds vert pour le climat. Financement du secteur privé. Disponible ici.
[150]Fonds vert pour le climat. (2 décembre 2024). Coup de projecteur sur le FVC : Afrique. Disponible ici.
[151]Banque africaine de développement. Fonds vert pour le climat. Disponible ici.

Financement GCG[152]	Financement de préparation (en millions USD)	Financement des activités financées (en millions USD)	Financement total (en millions USD)
Afrique Total	213,4	5 910,5	6 123,9
Total mondial	644,4	15 784,5	16 428,9
Pourcentage en Afrique	33,1%	37,4%	37,3%

4.7.4 Fonds d'adaptation (FA)

Créé en 2001, le Fonds d'adaptation finance des projets d'adaptation dans les pays en développement signataires du Protocole de Kyoto.[153] Depuis 2010, le Fonds a engagé plus de USD 1,2 milliard dans plus de 176 projets d'adaptation et de résilience à travers le monde.[154] Son financement repose principalement sur les contributions volontaires des gouvernements nationaux et infranationaux et des mécanismes lui permettent d'accepter les contributions de particuliers et d'organisations.

L'AF attire les investissements privés dans les projets d'adaptation en réduisant les risques d'investissement et en mobilisant des capitaux grâce à des mécanismes financiers innovants tels que des garanties et en travaillant avec le secteur privé pour cofinancer et co-développer des initiatives d'adaptation.[155]

Tableau 8 : *Fonds d'adaptation*

	Montant de la subvention en millions USD	Montant décaissé en millions USD
Total mondial	1226,30	777,80
Afrique Total	341.261	215,98
Pourcentage en Afrique	27,83%	27,77%

Tableau 9 : *Comparaison entre les quatre fonds*

	Pourcentage en Afrique
Fonds d'investissement climatique	32,9%
Fonds pour l'environnement mondial	23,8%
Fonds vert pour le climat	37,3%
Fonds d'adaptation	27,8%

[152]Fonds vert pour le climat. Bases de données. Disponibles ici.

[153]Nations Unies sur les changements climatiques. (s.d.). Fonds d'adaptation. Disponible ici.

[154] Fonds d'adaptation. Gouvernance. Disponible ici.

[155] Fonds d'adaptation. (17 avril 2024). Options pour une utilisation ultérieure des ressources du Fonds d'adaptation afin de financer l'innovation. Disponible ici.

4.7.5 Évaluation du financement privé par le biais de fonds climatiques sur mesure

Critère	Note (1-10)	Explication
Capacité de l'option de financement	7	Bien que les fonds climatiques susmentionnés soient capables de mobiliser des milliards, leur volume reste marginal par rapport aux besoins de financement. Comme l'ont montré les discussions de la COP29, USD 300 milliards constituent une somme dérisoire par rapport aux milliers de milliards nécessaires. Si l'on analyse ces chiffres en fonction du financement climatique privé, et plus particulièrement pour le continent africain, ce montant est encore plus insignifiant.
Taux de mobilisation et de décaissement	6	Le taux de mobilisation de ces fonds climatiques varie selon le fonds et son cycle de reconstitution. Pour le Fonds pour l'adaptation, par exemple, qui repose sur des contributions volontaires, le potentiel de mobilisation est faible et fluctuant. Pour d'autres fonds comme le Fonds vert pour le climat, le cycle de reconstitution est quadriennal, ce qui est également peu fréquent compte tenu des besoins de financement.
Cohérence	6	Bien que des volumes importants de financement climatique soient disponibles via ces fonds – bien qu'insuffisants pour répondre aux besoins climatiques – étant donné le grand nombre de pays bénéficiaires, la fréquence à laquelle un pays africain peut recevoir un financement est limitée.
Conditionnalités	8	Comparés à d'autres instruments de financement, notamment ceux du FMI et de la Banque mondiale, ces fonds ne sont pas soumis à des conditionnalités significatives.
Diversité des destinations	9	La plupart des pays africains sont membres des plus grands fonds mondiaux pour le climat et nombre d'entre eux ont reçu un financement et un soutien technique dans le cadre de divers projets climatiques.
Total	**36**	

4.8 Option 8 : Financement privé de la lutte contre le changement climatique par le biais des institutions financières de développement internationales et bilatérales (IFI)

Le financement de la lutte contre le changement climatique par les institutions financières de développement (IFI) internationales et bilatérales est une source essentielle de financement pour de nombreux gouvernements africains. Cependant, ces institutions proposent différents types de financement pour les projets climatiques, chacun présentant ses propres avantages et limites.

D'une part, les institutions financières internationales, principalement la Banque mondiale, proposent généralement des financements à grande échelle pour les projets d'infrastructures et de lutte contre le

changement climatique. La Banque mondiale est le principal fournisseur de financements climatiques aux pays en développement, 44% de ses prêts (USD 42,6 milliards) étant consacrés à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique. En outre, le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FDR) du FMI soutient également les pays vulnérables à revenu faible et intermédiaire confrontés à des défis à long terme, notamment le changement climatique. Plusieurs pays africains, dont la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Maroc et le Sénégal, ont approuvé l'accès au financement du FDR.[156] Compte tenu de l'important portefeuille climatique de la Banque, le rapport évaluera ci-après d'autres institutions bilatérales de développement par rapport à la Banque.

Malgré l'ampleur du portefeuille, les financements accordés par la Banque mondiale sont souvent assortis de conditionnalités strictes qui peuvent ralentir le processus de financement. Celles-ci incluent, entre autres, des garanties environnementales et sociales, des exigences de gouvernance, des évaluations de la viabilité de la dette et le respect des réformes politiques imposées par l'Occident. Si ces conditions garantissent que les projets respectent les normes internationales, elles réduisent également la flexibilité et la lenteur d'action de la Banque, notamment dans les situations d'urgence telles que les crises climatiques, où un accès rapide au financement devient crucial. De plus, la Banque a tendance à privilégier les projets brownfield (mise à niveau des infrastructures existantes) plutôt que les projets greenfield (nouvelles initiatives), ces derniers étant considérés comme plus risqués et ne garantissant pas nécessairement des rendements immédiats. Pour les pays africains, ces conditionnalités peuvent constituer un obstacle, en particulier pour les économies plus petites ou moins stables qui peuvent avoir du mal à satisfaire à toutes ces exigences strictes.

Les institutions financières de développement bilatérales (IFD) ont également joué un rôle essentiel dans la mobilisation du financement privé pour le climat sur le continent africain et tendent à avoir moins de conditions formelles et plus de flexibilité dans leur financement par rapport aux IFI. En particulier, les fonds du secteur privé chinois, notamment le Fonds de développement Chine-Afrique (CAD Fund) et le Fonds de coopération industrielle Chine-Afrique (CAFIC), ont déjà investi dans des projets verts dans les pays africains, notamment dans les secteurs de l'agriculture et des infrastructures. Bien qu'il soit assez difficile d'évaluer le volume exact des fonds du secteur privé chinois, le CAD Fund a financé avec succès des projets verts sur le continent, tels que les projets d'énergie solaire et éolienne sud-africains par l'intermédiaire de Suntech. La participation du CAD Fund à l'obligation souveraine Panda de l'Égypte témoigne également de son engagement en faveur de la finance verte. Ces projets ont eu un impact positif sur les communautés locales en fournissant des énergies renouvelables, en réduisant les émissions de carbone et en favorisant l'emploi local.

Toutefois, comme la Banque mondiale, les IFD sont soumises à certaines contraintes. De nombreuses IFD sont guidées par les priorités nationales de leur pays d'origine, ce qui peut limiter leur champ d'action et leur capacité à opérer. Par exemple, le CAD Fund ne finance que des projets impliquant des parties prenantes chinoises, ce qui limite sa capacité à soutenir des initiatives locales ou régionales à moins qu'elles ne s'alignent sur ces exigences. En outre, à l'instar de la Banque mondiale, les IFD préfèrent

[156]Fonds monétaire international (s.d.). Fiducie pour la résilience et la durabilité. Disponible ici.

souvent les projets de friches industrielles parce qu'ils sont considérés comme moins risqués et plus susceptibles de générer des rendements immédiats. Cette préférence peut entraver la capacité des IFD à soutenir des projets « à haut risque », dans des domaines clés tels que les énergies renouvelables et l'adaptation au climat, qui sont essentiels pour faire face aux vulnérabilités climatiques de l'Afrique, mais qui peuvent ne pas fournir des rendements financiers immédiats.

À l'inverse, les institutions financières africaines (IFA), telles que la Banque africaine de développement (BAD), la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA), Afreximbank et la Société financière africaine (AFC), ont travaillé en étroite collaboration avec le secteur privé pour réduire les risques liés aux projets d'investissement dans de nombreux secteurs et sont mieux placées pour soutenir le programme climatique de l'Afrique avec une plus grande flexibilité et une meilleure connaissance des réalités locales. La BAD, notée AAA, dispose de plusieurs instruments de financement climatique qui impliquent activement le secteur privé, notamment le Mécanisme des avantages de l'adaptation (ABM), la Facilité pour l'économie circulaire en Afrique, le Fonds africain pour les changements climatiques, la Facilité africaine d'assurance contre les risques climatiques pour l'adaptation (axée sur la réduction des risques), l'Alliance financière africaine sur les changements climatiques (AFAC), l'Alliance pour les infrastructures vertes en Afrique (AGIA), le Fonds pour l'énergie durable en Afrique (SEFA) et le Guichet d'action climatique (CAW) du Fonds africain de développement (FAD).[157] Tous ces instruments fournissent différents volumes de financement et financent des projets climatiques dans divers secteurs. L'AFC a également lancé AFC Capital, un fonds d'infrastructure résilient au climat doté de USD 500 millions, qui co-investira avec l'AFC pour réduire les risques liés aux infrastructures résilientes au climat et durables dans différents secteurs afin de lever USD 2 milliards sur une période de 3 ans.[158]

Les IFA ne sont pas non plus soumises aux mandats externes ou aux intérêts géopolitiques qui limitent la Banque mondiale et les IFD. Elles peuvent se concentrer sur des projets entièrement nouveaux, en proposant des financements adaptés aux besoins spécifiques de l'Afrique pour de nouvelles initiatives dans des domaines tels que les énergies renouvelables, l'agriculture durable et la résilience climatique. Cependant, bien qu'elles soient mieux placées pour répondre directement aux besoins climatiques de l'Afrique, sans conditions, les IFA doivent également faire face à certaines difficultés. Elles sont notamment confrontées à des difficultés liées à leur petite taille et à leurs capitaux limités, ce qui limite leur capacité à accroître leurs opérations et à concurrencer des institutions plus importantes comme la Banque mondiale. De plus, certaines IFA bénéficient de notations de crédit relativement faibles, ce qui les empêche d'attirer des investissements importants, limitant ainsi leur impact global.

Les différences fondamentales entre ces institutions découlent des conditionnalités, des priorités géopolitiques et des exigences de rendement financier. La Banque mondiale impose souvent des conditionnalités d'inspiration occidentale qui ralentissent les progrès et limitent la portée des projets à ceux qui s'alignent sur les normes financières mondiales plutôt que sur les besoins immédiats de l'Afrique.

---

[157] Banque africaine de développement. (2024a, 6 novembre). Fonds et initiatives liés au climat à la Banque africaine de développement. Disponible ici.

[158] Africa Finance Corporation. (s.d.). Notre approche de l'impact. Disponible ici.

Les IFD, bien que plus flexibles, imposent souvent des contraintes nationales et privilégient les investissements dans des projets existants, ce qui limite leur capacité à soutenir des projets climatiques entièrement nouveaux, qui nécessitent un risque plus élevé et une vision à plus long terme. Les IFD, en revanche, sont plus flexibles, axées sur le terrain et peuvent relever les défis climatiques spécifiques de l'Afrique sans être influencées par des agendas politiques extérieurs, mais nécessitent davantage de capitaux et d'investissements pour atteindre leur plein potentiel.

Par conséquent, pour surmonter les obstacles imposés, les gouvernements africains doivent donner la priorité au renforcement des IFA et à l'augmentation de leur capital. Cela leur permettra de rivaliser avec la Banque mondiale et les IFD, et leur donnera la capacité de financer des projets climatiques innovants et de grande envergure. Les gouvernements africains devraient également s'efforcer d'améliorer les notations de crédit des IFA en soutenant les réformes qui améliorent la gouvernance, la transparence financière et l'accès aux données locales. En réduisant leur dépendance à l'égard de la Banque mondiale et des IFD, qui imposent souvent des conditions retardant l'action climatique ou donnant la priorité aux intérêts étrangers, les gouvernements africains peuvent créer un écosystème de financement climatique plus autonome, plus réactif et plus inclusif. Cette approche permettra aux nations africaines de prendre en main leur propre avenir climatique et de s'assurer que le financement climatique est utilisé efficacement pour relever les défis spécifiques du continent, sans les contraintes et les limites imposées par les acteurs extérieurs.

4.8.1 Évaluation du financement privé de la lutte contre le changement climatique par le biais des institutions internationales et bilatérales de financement du développement

Critère	Notation (1-10) MDB	Notation (1-10) DFI	Notation (1-10) AFI	Explication

Capacité de l'option de financement	8	7	6	Banque mondiale : La Banque mondiale, en raison de son bilan important et de sa notation de crédit élevée, est en mesure de mobiliser d'importants volumes de financement et de prendre davantage de risques. IFD : Les volumes de financement de nombreux projets climatiques des IFD sur le continent varient considérablement et dépendent des priorités nationales fixées, lesquelles peuvent évoluer en fonction de plusieurs facteurs. Néanmoins, des IFD comme le CAD Fund ont financé des projets de grande envergure sur le continent et devraient continuer à le faire. AFI : Bien que les AFI financent des projets à petite et à grande échelle (en particulier la BAD), leur capacité est encore limitée, ce qui entrave leur capacité à financer des projets à grande échelle.
Taux de mobilisation et décaissement	4	6	8	Banque mondiale : En raison de ses conditions strictes et de la longueur de ses procédures administratives, la Banque ne mobilise et ne décaisse pas les financements rapidement, notamment compte tenu de son bilan et de ses volumes de financement plus importants. Les délais entre l'approbation des projets et le décaissement des fonds sont souvent longs. DFI : En raison de leurs restrictions nationales, les DFI ont des capacités limitées pour mobiliser des financements, en particulier par rapport aux BMD et aux AFI. AFI : En raison de leur taille plus réduite et de leurs conditions moins strictes, les AFI ont une capacité de mobilisation et de décaissement relativement plus rapide, ce qui permet une préparation et une mise en œuvre plus efficaces des projets.

Cohérence	5	6	9	Banque mondiale : La Banque a mis en place des étapes de reconstitution claires qui permettent des contributions plus importantes des donateurs. Néanmoins, comme de nombreux États membres de la Banque sont éligibles à un financement, la cohérence des financements alloués exclusivement au continent est très limitée. IFD : Les IFD sont principalement motivées par des priorités et des directives nationales établies qui doivent être respectées avant qu'un projet ne soit approuvé, ce qui peut avoir un impact sur le calendrier et la cohérence du financement. AFI : Les AFI ont également fixé des niveaux de reconstitution périodiques, allouant des financements à des instruments concessionnels et non concessionnels, ainsi qu'à des initiatives dédiées aux projets climatiques. Tous les financements sont exclusivement destinés aux pays africains.
Conditionnalités	2	5	9	Banque mondiale : La Banque a mis en place des conditionnalités strictes liées à ses instruments de financement, lesquelles se sont avérées économiquement préjudiciables aux pays bénéficiaires. Ces conditionnalités ne tiennent pas compte des intérêts africains et servent de mécanismes pour faire respecter les principes occidentaux. DFI : Comme mentionné ci-dessus, bien que les DFI n'aient pas autant de conditionnalités que les BMD, elles sont régies par des directives nationales qui peuvent restreindre considérablement la portée des projets. AFI : Les AFI n'ont pas de conditions strictes liées à leur financement, ce qui permet aux pays africains d'utiliser leurs fonds avec souplesse pour répondre à

				leurs besoins les plus urgents en matière de développement et de climat.
Diversité des destinations	7	4	10	Banque mondiale : La Banque n'accorde pas de financement exclusivement aux pays africains, ce qui réduit le financement alloué au continent, ce qui fait que moins de pays africains en bénéficient globalement. IFD : Contrairement à la Banque et aux IFA, les IFD ne disposent pas d'un vaste réseau de pays africains. Les projets avec les pays africains sont soumis à approbation, ce qui limite le nombre de pays africains avec lesquels elles interviennent. AFI : Les AFI financent exclusivement les pays africains, la plupart comptant la plupart, voire la totalité, de ces pays comme membres officiels. Cela permet non seulement d'adapter le financement aux besoins et aux priorités de l'Afrique, mais aussi de constituer un vivier de financement plus important pour les pays qui en ont le plus besoin.
Total	**26**	**28**	**42**	

4.9 Option 9 : Législation visant à freiner les acteurs privés prédateurs

Il existe toute une série d'acteurs privés que l'on peut qualifier de « prédateurs ». Par exemple, les fonds vautours sont des fonds de capital-investissement ou des fonds spéculatifs qui achètent des dettes en difficulté sur le marché secondaire et se négocient nettement en dessous de leur valeur nominale.[159] Ils achètent ces dettes et cherchent ensuite à en récupérer l'intégralité, souvent par le biais de litiges ou de menaces de litiges.[160] Ces fonds ciblent souvent les pays en difficulté financière, les obligeant à détourner des ressources de projets cruciaux, tels que l'adaptation au changement climatique et les efforts d'atténuation de ses effets.

Afin de freiner les acteurs prédateurs, des interdictions légales et des accords internationaux limitant leurs mouvements et leur pouvoir peuvent être mis en place et pourraient, en principe, permettre aux pays africains d'allouer davantage de ressources à la lutte contre le changement climatique. Par exemple, le

[159]Mwenda (2023). Fonds vautours et allègement de la dette internationale. Disponible ici.

[160]Banque africaine de développement. Les fonds vautours dans le contexte de la dette souveraine. Disponible ici.

Royaume-Uni a adopté en 2010 la *loi sur l'allègement de la dette (pays en développement)* , qui empêche les créanciers, y compris les fonds vautours, de recourir aux tribunaux britanniques pour obtenir le remboursement de leur dette contractée à taux réduit auprès des créanciers initiaux.[161] Cette loi a créé un précédent en matière de limitation des activités des fonds vautours dans le monde. Dans la même veine, la Belgique et la France ont également introduit des lois anti-vautours dans leur législation, donnant ainsi l'exemple au reste du monde.[162]

Outre la lutte contre les activités prédatrices privées, il est également essentiel de faire de l'allègement de la dette un élément indispensable du financement climatique. La mise en œuvre d'un allègement obligatoire de la dette dans le cadre des accords de financement climatique peut garantir qu'une partie des fonds accordés aux pays inclue des mécanismes d'allègement de la dette permettant de libérer des ressources pour des projets d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Encadré 8 : Étude de cas : Cas du Fonds vautour de Donegal en Zambie

La Zambie est l'un des nombreux pays africains touchés par les fonds vautours. En 1979, la Zambie avait conclu un accord de crédit avec la Roumanie pour l'acquisition de machines agricoles, acquises par un fonds de capital-investissement américain, Donegal, pour USD 3,2 millions (soit environ 11% de leur valeur nominale) au début des années 2000.[163] Donegal avait finalement poursuivi la Zambie pour plus de USD 55 millions, somme que les tribunaux britanniques lui avaient accordée à hauteur de USD 15,5 millions.[164] Cette situation avait considérablement mis à rude épreuve les ressources financières de la Zambie, démontrant le caractère abusif des pratiques des fonds vautours.

En réponse à ces comportements prédateurs, la Zambie, avec le soutien international, a plaidé en faveur de cadres juridiques plus stricts afin d'empêcher les fonds vautours de profiter des dettes en difficulté. Cela a notamment consisté à faire pression pour que les traités internationaux et les lois nationales limitent la capacité de ces fonds à intenter des actions en justice pour obtenir le remboursement intégral de leurs dettes.

Encadré 9 : Étude de cas : Nigéria contre PI & D

En 2010, la République fédérale du Nigéria et Process and Industrial Developments Limited (P & ID), une société basée dans les îles Vierges britanniques, ont conclu un accord d'approvisionnement et de traitement de gaz pour le développement accéléré du gaz (GSPA) afin d'aider le Nigéria à atteindre son plein potentiel dans le secteur du gaz.[165]

[161]Parlement du Royaume-Uni (2010). Loi de 2010 sur l'allègement de la dette (pays en développement). Disponible ici.

[162] Eurodad (2018). La justice en matière de dette prévaut devant la Cour constitutionnelle belge : la loi sur les fonds vautours résiste au recours de NML Capital. Disponible ici.

[163]Arewa, Olufunmilayo (2009). Vautours, hyènes et dette africaine : capital-investissement et Zambie. Disponible ici.

[164]Ibid

[165]Mears, Chloé ; Cooke, Serena ; Jewell, Dan ; Carter, James (2024). Nigéria c. PI&D : Les sentences arbitrales frauduleuses du Nigéria, d'un montant de USD 11 milliards. Disponible ici.

Aux termes de l'accord, le gouvernement nigérian fournirait du gaz « humide » aux installations de traitement construites par P & ID, lequel le transformerait ensuite en « gaz pauvre » pour produire de l'électricité dans tout le Nigéria. Cependant, ni le gouvernement ni P & ID n'ont rempli leurs obligations au titre de l'accord.[166]

Trois ans après la signature de l'accord, P & ID a entamé une procédure d'arbitrage contre le gouvernement nigérian, estimant que ce dernier n'avait pas fourni les matériaux nécessaires au démarrage du projet. En 2015, le tribunal a jugé que le Nigéria avait violé le GSPA, que P & ID avait résilié le GSPA en acceptant cette violation et que le Nigéria était tenu de verser des dommages et intérêts d'un montant total de USD 6,6 milliards (avec un intérêt de 7 % – la sentence).[167]

Avance rapide jusqu'en 2019 et le Nigéria a contesté la Haute Cour anglaise en 2019 sur la base de pots-de-vin et de corruption présumés de la part de P & ID, affirmant que le GSPA était le résultat de la corruption et que les propres avocats du Nigéria avaient été soudoyés.

Le 23 octobre 2023, un juge a statué que P & ID avait obtenu et conservé de manière inappropriée des documents privilégiés, soudoyé un fonctionnaire nigérian et s'était appuyé sur des preuves connues pour être fausses.

En 2023, les USD 6,6 milliards de dommages initiaux avaient atteint USD 11 milliards, démontrant à quel point cela aurait été préjudiciable à l'économie nigériane si le juge n'avait pas statué contre les actions prédatrices de P & ID.[168]

4.9.1 Évaluation de la législation visant à freiner les acteurs privés prédateurs

Critère	Note (1-10)	Explication
Capacité de l'option de financement	5	Les acteurs privés prédateurs sont capables de mettre les pays sous pression financière, comme en témoignent les cas de la Zambie et du Nigéria. Limiter leurs activités opportunistes contribuera grandement à débloquer des financements climatiques. Néanmoins, ces cas étant peu fréquents sur le continent, le volume de financements pouvant être débloqués est limité.
Taux de mobilisation et de décaissement	4	Bien que la création et la mise en œuvre de lois soient essentielles, ces processus peuvent prendre du temps.
Cohérence	4	La mise en place d'une législation visant à freiner les pratiques prédatrices variera considérablement selon les pays et le contexte. Dans des pays comme le Royaume-Uni, les États-Unis ou la Suisse, dotés d'un important secteur financier, la législation sera la plus efficace, mais elle pourrait s'avérer plus difficile à mettre en œuvre en raison du lobbying.
Conditionnalités	7	Une législation visant à freiner les acteurs prédateurs permettrait aux pays africains de bénéficier d'une plus grande flexibilité et d'une plus grande sécurité avec leur dette.

[166]Ibid

[167]Ibid

[168]Reuters (2023). La facture de USD 11 milliards de dommages et intérêts du Nigeria pour l'échec du contrat gazier rejetée par un tribunal londonien. Disponible ici.

Diversité des destinations	5	La mise en œuvre de la législation sur l'ensemble du continent, bien que cruciale, peut s'avérer difficile car elle nécessitera d'adapter la législation pour répondre aux contextes et aux exigences locales.
Total	**25**	

CHAPITRE CINQ - RECOMMANDATIONS ET POINTS CLÉS À RETENIR

Le financement climatique est un domaine complexe qui constitue sans aucun doute l'un des domaines de développement les plus difficiles et les plus urgents de l'Afrique. Bien que l'Afrique soit la région qui contribue le moins aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, elle est celle qui souffre le plus du changement climatique.

L'ampleur des investissements nécessaires pour combler le déficit de financement du continent est vertigineuse. Comme l'ont montré les discussions de la COP29, mobiliser des investissements climatiques est extrêmement difficile, les promesses étant insuffisantes pour répondre aux besoins de financement climatique. Pour atteindre leurs contributions déterminées au niveau national, les pays africains ont besoin d'environ USD 2 800 milliards entre 2020 et 2030.[169] Malheureusement, en raison de priorités de développement concurrentes et de contraintes d'endettement accrues, les gouvernements africains ont engagé USD 26,4 milliards de ressources publiques nationales, soit une faible part du financement climatique nécessaire.[170] En revanche, le secteur privé, qui dispose du potentiel de mobiliser des volumes de financement importants, n'a pu contribuer qu'à hauteur de 14% du financement climatique total sur le continent, selon les chiffres de 2022.

Alors que les gouvernements africains naviguent dans un système financier international difficile et inégal, ce rapport propose neuf sources alternatives de financement climatique privé qui vont au-delà des approches de financement traditionnelles et qui ne sont pas souvent explorées ou discutées de manière adéquate dans différents espaces aux niveaux national, régional et international.

Comme le montre le tableau 10 ci-dessous, les neuf *options* innovantes sont évaluées selon cinq critères d'évaluation qui reflètent les besoins et les priorités de financement des gouvernements africains tels qu'énoncés dans leurs CDN et l'Agenda 2063. Il ressort clairement de l'analyse et de l'exercice de notation menés ci-dessus que les trois premières options ayant obtenu les scores globaux les plus élevés sont **les marchés du carbone, le financement privé par le biais de fonds climatiques sur mesure et le financement privé par le biais des IFA** .

[169] Mueller, D., Mukarakate , D (2024). Libérer le potentiel d'action climatique de l'Afrique : le rôle crucial du secteur privé. Disponible ici.

[170] Ibid

Tableau 10 : *Résumé de la notation*

	Capacité de l'option de financement	Taux de mobilisation et de décaissement	Cohérence	Conditionnalités	Diversité des destinations	Total
Émission d'obligations	9	4	8	7	4	32
Marchés du carbone	9	6	8	6	10	39
Échanges de dettes contre des mesures climatiques	7	5	5	4	10	31
Transferts de fonds	7	6	7	6	8	34
Financement syndiqué	9	4	6	6	10	35
Réforme de l'écosystème de notation de crédit	6	6	5	5	6	28
Financement privé par le biais de fonds climatiques sur mesure	7	6	6	8	9	36
Financement privé par la Banque mondiale	8	4	5	2	7	26
Financement privé par l'intermédiaire des IFD	7	6	6	5	4	28
Financement privé par l'intermédiaire des IFA	6	8	9	9	10	42
Législation visant à freiner les acteurs privés prédateurs	5	4	4	7	5	25

Ce score donne une bonne indication des instruments les plus efficaces pour garantir le financement de la lutte contre le changement climatique dans la plupart des pays africains. Cependant, aucun instrument ne peut véritablement fonctionner seul, compte tenu de l'ampleur des financements nécessaires, des priorités et besoins spécifiques de chaque pays africain.

Contrairement à la plupart des rapports et publications sur le financement du climat en Afrique, ce rapport ne recommande donc pas des instruments de financement spécifiques comme étant les « meilleures » options. Les ressources sont extrêmement limitées et chacun des instruments étudiés dans ce rapport présente ses propres défis et inconvénients, mais c'est en combinant ces instruments que les pays africains peuvent obtenir le plus de financement.

Concernant les marchés du carbone, par exemple, l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Kenya, l'Ouganda (voir figure 4) et quelques autres pays se distinguent déjà par le nombre de projets MDP sur le continent. Ces pays peuvent partager leur expérience avec d'autres pays africains qui rencontrent des difficultés d'accès au marché. Concernant les transferts de fonds, certains pays comme l'Éthiopie et le Nigéria, qui comptent une importante diaspora, peuvent se concentrer davantage sur la recherche de solutions innovantes pour utiliser les milliards de dollars américains qui leur parviennent chaque année. Les pays dont le service de la dette est important peuvent privilégier les échanges de dettes contre des mesures climatiques afin d'alléger leurs contraintes d'endettement. Les pays africains bénéficiant d'une notation de crédit peuvent également faire pression pour que leur méthode de calcul soit modifiée afin d'obtenir de meilleures notes et ainsi pouvoir emprunter sur les marchés à des taux plus avantageux.

En outre, les gouvernements africains peuvent renforcer leurs relations avec des partenaires de développement clés, tels que la Chine (dans le domaine du commerce du carbone par exemple), et d'autres institutions financières africaines, telles que la BAD et l'AFC, qui font un excellent travail dans le domaine du financement climatique.

Par ailleurs, suite à l'annonce récente par l'administration Trump du retrait des États-Unis de l'Accord de Paris, les gouvernements africains doivent se préparer à un environnement financier climatique plus imprévisible et potentiellement tumultueux. Il est essentiel de repenser et de redéfinir les politiques et priorités nationales à la lumière de ces changements.

Le niveau de connaissances, d'expérience et d'expertise des différents pays africains dans toutes ces options implique qu'il existe des pratiques exemplaires à partager entre eux. Si les pays africains veulent combler leur déficit de financement climatique, un ou deux instruments seuls ne suffiront pas. Les gouvernements doivent comprendre quels sont les instruments qui fonctionnent le mieux dans leur contexte national et ce que d'autres pays ont fait avec succès afin que ces politiques et cadres puissent être reproduits.

Par ailleurs, si les pays africains doivent mener et piloter leurs propres efforts d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, il est essentiel de reconnaître que leurs CDN et les objectifs de l'Agenda 2063 ne peuvent être atteints de manière isolée. L'Afrique est confrontée à des défis majeurs, notamment un accès limité aux capitaux et aux autres ressources, des déficits d'infrastructures et un besoin d'investissements et de technologies externes. Dans de nombreux cas, les actions des pays non

africains – telles que des systèmes mondiaux d'échange de droits d'émission de carbone plus solides, des objectifs de réduction des émissions plus ambitieux et des flux financiers stratégiques – peuvent avoir un impact bien plus immédiat et transformateur que les seules initiatives locales de renforcement des capacités. Par conséquent, la résilience climatique de l'Afrique dépendra non seulement de ses propres efforts, mais aussi du soutien et de la collaboration de la communauté internationale. Dans ce contexte, voici quelques recommandations clés à l'intention des acteurs africains et internationaux pour contribuer à une action climatique significative en Afrique.

5.1 Recommandations aux acteurs africains

Alors que le paysage mondial du financement climatique évolue et que l'Afrique continue de faire face aux impacts du changement climatique tout en s'efforçant d'atteindre ses objectifs de développement, il est essentiel que les pays africains adoptent une approche stratégique et multidimensionnelle du financement climatique, axée principalement sur trois axes clés. Premièrement, façonner le marché mondial du carbone – y compris dans les pays émergents comme la Chine – afin de mieux répondre aux besoins du continent ; deuxièmement, renforcer les institutions financières locales (IFA) et élargir l'accès au financement ; et troisièmement, promouvoir des moyens innovants pour développer les fonds climatiques sur mesure. Dans cette optique, les recommandations suivantes présentent les actions essentielles que les pays africains devraient entreprendre avant et après la COP30.

Façonner le marché mondial du carbone avant la COP30

1. À l'approche de la COP30 et compte tenu de la situation actuelle du marché international du carbone, les pays africains devraient collectivement, par l'intermédiaire de fondations et d'organisations continentales (ACF, etc.), plaider et promouvoir une réduction de l'offre de réductions certifiées d'émissions (RCE) provenant d'autres régions, en particulier celles issues de projets qui ne représentent pas de véritables réductions d'émissions supplémentaires. Actuellement, certains projets génèrent des RCE pour des réductions d'émissions qui auraient de toute façon eu lieu, comme les projets d'énergie renouvelable déjà planifiés par les

gouvernements. Les gouvernements africains devraient plaider en faveur d'un resserrement des marchés d'échange de droits d'émission et de critères d'éligibilité plus stricts pour les RCE, et promouvoir des règles garantissant que seules les réductions supplémentaires et vérifiables soient éligibles aux crédits carbone. Cela permettrait d'accroître la valeur des crédits de qualité, notamment ceux issus de solutions africaines fondées sur la nature, comme la reforestation, qui offrent des réductions d'émissions réelles et durables. L'objectif ultime est de créer un marché du carbone davantage axé sur la demande et privilégiant les crédits de qualité.

2. À l'approche de la COP30 et pendant celle-ci, les gouvernements africains devraient proposer de plafonner le nombre total d'URCE émises chaque année afin d'éviter une offre excédentaire et de maintenir des prix du carbone élevés. En 2022, le prix des URCE a chuté jusqu'à USD 0,20 la tonne, ce qui a compliqué la compétitivité des projets de haute qualité. La fixation d'un plafond permettrait de mieux réguler le marché et de protéger la valeur des crédits carbone africains, notamment ceux issus de secteurs émergents comme le carbone forestier et l'agriculture durable. Cela encouragerait les investissements dans des projets climatiques à fort impact sur tout le continent.

3. Les gouvernements africains devraient promouvoir l'intégration des marchés régionaux du carbone aux systèmes mondiaux. L'Afrique ne représente actuellement que 4% du marché mondial du carbone, alors qu'elle détient 17% du carbone forestier mondial. En créant un marché régional du carbone plus fort et en le reliant aux systèmes d'échange mondiaux, les pays africains peuvent s'assurer que leur vaste potentiel en matière de projets de compensation carbone est pleinement reconnu. Cela augmenterait la demande de crédits carbone africains et faciliterait l'accès aux financements internationaux pour le climat.

4. Les pays africains peuvent également s'inspirer de l'expérience chinoise en matière d'échange de quotas d'émission, notamment du développement de son marché du carbone. L'approche chinoise, qui consiste à démarrer avec des programmes pilotes axés sur le renforcement des capacités, puis à étendre leur portée, pourrait s'avérer pertinente pour les pays africains présentant différents niveaux de capacités institutionnelles. L'accent mis par la Chine sur le développement de systèmes MRV robustes avant la mise en œuvre complète du marché démontre également l'importance d'une base solide pour la crédibilité du marché. De plus, la décision de la Chine de commencer par un système basé sur l'intensité plutôt que sur des plafonds absolus constituera un modèle utile pour les pays africains qui cherchent à concilier réduction des émissions et aspirations de croissance économique.

Augmentation du capital et des notations des IFA

1. Pour mobiliser le financement climatique nécessaire à l'Afrique, il est essentiel de corriger la partialité des notations de crédit attribuées aux pays et institutions africains. Les méthodologies actuelles utilisées par les trois grandes agences de notation - Moody's, S&P et Fitch - ne reflètent souvent pas le véritable potentiel économique et les possibilités d'investissement dans le domaine du climat en Afrique. Il en résulte des coûts d'emprunt plus élevés et un accès limité aux

capitaux, deux facteurs qui limitent la capacité du continent à financer ses besoins en matière d'adaptation au climat et d'atténuation de ses effets. Les gouvernements africains doivent faire pression pour réformer les méthodes d'évaluation des risques climatiques, en se concentrant sur l'intégration des données économiques locales, de la résilience climatique et du développement durable dans leurs évaluations. En soulignant le potentiel de croissance verte du continent, y compris les investissements dans les énergies renouvelables et les solutions basées sur la nature, ces réformes refléteraient plus précisément l'évolution du paysage économique de l'Afrique et ses besoins en matière de financement climatique.

2. Comme mentionné précédemment, une étape clé que les gouvernements africains ont décidé de franchir est la création de l'Agence africaine de notation de crédit (AfCRA). Celle-ci devrait être pleinement opérationnelle d'ici mi-2025 et fournirait des notations objectives et spécifiques à l'Afrique, susceptibles de réduire la « prime de risque africaine » et de contribuer à débloquer des financements moins coûteux et plus accessibles pour les projets d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Les gouvernements africains devraient se coordonner pour fournir un soutien technique, financier et institutionnel afin d'assurer le succès de l'AfCRA , en la promouvant comme une alternative fiable aux agences de notation mondiales.

3. Les pays africains doivent s'appuyer sur les agences de notation locales existantes, comme Agusto & Co. et Bloomfield Investment Corporation, et les renforcer, en améliorant la disponibilité et l'analyse des données afin de garantir la fiabilité des notations de crédit des IFA. En soutenant ces institutions, les gouvernements peuvent améliorer la solvabilité des IFA, leur permettant ainsi d'attirer des capitaux privés et multilatéraux pour leurs initiatives climatiques.

4. Les gouvernements africains devraient accroître le capital des IFA, notamment en collaborant étroitement avec d'autres institutions financières internationales telles que la Banque mondiale, la BAD et le Fonds vert pour le climat. Ce partenariat peut garantir des financements supplémentaires par le biais de prêts à faible taux d'intérêt, de subventions ou de garanties, permettant ainsi aux IFA de mobiliser davantage de ressources pour les projets climatiques. Les gouvernements devraient également collaborer avec des sociétés et fonds d'investissement internationales afin de créer des incitations à l'investissement pour les IFA. En offrant des garanties ou des produits d'assurance soutenus par des donateurs internationaux ou des fonds multilatéraux, les gouvernements africains peuvent réduire les risques perçus liés à l'investissement dans les IFA. Cela attirerait des capitaux privés, notamment pour des projets d'envergure dans des secteurs comme les énergies renouvelables, les infrastructures et l'agriculture. Enfin, les gouvernements devraient également s'attacher à accroître la visibilité des IFA sur les marchés internationaux en présentant des projets de financement climatique réussis et en démontrant leur résilience et rentabilité. Le renforcement de la gouvernance et de la transparence financière des IFA les aidera à attirer les investissements, à réduire les coûts d'emprunt et à renforcer les capacités de financement climatique de l'Afrique.

Présentation de nouveaux fonds climatiques innovants

1. Les gouvernements africains devraient également donner la priorité à la promotion de fonds climatiques plus importants avec des mécanismes de financement afin de garantir des ressources plus stables et plus fiables pour l'action climatique.

2. Comme le mentionne le rapport de Development Reimagined sur les réparations et les pertes et dommages, en s'appuyant sur le prélèvement de 2% utilisé pour l'AF, ils devraient plaider pour des contributions automatiques provenant de sources telles que les revenus du marché du carbone, les taxes sur les transactions financières ou les fonds multilatéraux comme le FVC.[171] Cela contribuerait à atténuer la volatilité et l'imprévisibilité du financement traditionnel des donateurs, garantissant ainsi un financement plus régulier des projets d'adaptation et d'atténuation en Afrique. En négociant ces mécanismes lors de la COP30 et dans les cadres internationaux sur le climat, les gouvernements africains peuvent garantir un flux de financement climatique plus durable et plus équitable sans dépendre d'engagements ponctuels. Cette initiative permettrait à l'Afrique de mieux répondre aux risques climatiques et de renforcer sa résilience, tout en encourageant une plus grande responsabilité internationale dans le financement des défis climatiques mondiaux.

[171] Le développement réinventé (2023). Financer les réparations et les pertes et dommages : quelles sont les options ? Disponible ici.

ANNEXE 1 : LISTE DES ACRONYMES ET GLOSSAIRE DES TERMES

Liste des acronymes

AF Fonds d'adaptation

AFC Société financière africaine
AfCRA Agence africaine de notation de crédit

BAD Banque africaine de développement
AFI Institutions financières africaines
MAEP Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
(UA) l'Union africaine

Fonds CAD Fonds de développement Chine-Afrique
CAFIC Fonds de coopération industrielle Chine-Afrique
CDB Banque de développement de Chine
CDM Mécanisme de développement propre
CER Réductions certifiées des émissions
CIF Fonds d'investissement climatique

ARC Agence de notation de crédit
CTF Fonds pour les technologies propres du CIF
CRA Agence de notation de crédit
DBSA Banque de développement de l'Afrique australe
IFD Institutions de financement du développement
DSA Analyse de la viabilité de la dette
ESG Environnement, social et gouvernance (obligations)
FONERWA Fonds national pour l'environnement (Rwanda)
GCF Fonds vert pour le climat
FEM Fonds pour l'environnement mondial
FMI ITMO du Fonds monétaire international
Résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale
BMD Banques multilatérales de développement
CDN Contributions déterminées au niveau national
PACM Marché du carbone de l'Accord de Paris
PPP Partenariats public-privé
(PSF) Facilité pour le secteur privé
ODD Objectifs de développement durable
CCNUCC Convention des Nations Unies sur les changements climatiques
PNUD Programme des Nations Unies pour le développement
UNECA Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CCNUCC Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Glossaire des termes

Agence de notation de crédit (ARC)

Une société qui fournit aux investisseurs des informations sur la solvabilité des émetteurs et leur endettement. Elle évalue les pays en fonction de la solidité de leur économie, et notamment de la probabilité qu'un gouvernement rembourse sa dette.

Agenda 2063 de l'Union africaine

Document-cadre stratégique de l'Union africaine (UA) qui vise à atteindre les objectifs de développement inclusif et durable de l'UA sur une période de 50 ans (2013-2063), y compris la mise en place de programmes phares.

Aide publique au développement (APD)

Une obligation libellée en renminbi chinois (RMB) émise par une entité étrangère et vendue en Chine continentale.

Contributions déterminées au niveau national (CDN)

Un plan d'action climatique visant à réduire les émissions et à s'adapter aux impacts climatiques. Chaque partie à l'Accord de Paris de 2015 doit établir une CDN et la mettre à jour tous les cinq ans.

Échanges de dettes contre des mesures climatiques

Un instrument innovant visant à garantir des fonds pour l'action climatique, impliquant un pays créancier et un pays débiteur. Le créancier annule une partie de la dette existante ou propose une nouvelle dette en échange de l'engagement du pays débiteur à financer des projets climatiques locaux dans sa monnaie. Il existe des échanges de dette bilatéraux et commerciaux/multipartites.

euro-obligations

Un instrument de dette à revenu fixe libellé dans une devise différente de la devise locale du pays où l’obligation a été émise.

Facilité du secteur privé (FSP)

La branche du secteur privé du Fonds vert pour le climat (FVC).

Fenêtre d'instruments non subventionnés (NGI)

Guichet du programme de financement mixte du Fonds pour l’environnement mondial (FEM), dédié à la fourniture d’instruments financiers non subventionnés et à la mobilisation du secteur privé.

Financement syndiqué

Un type de financement par lequel un groupe de prêteurs se regroupe pour mettre en commun leurs fonds afin de financer un projet d'envergure qui, autrement, aurait été trop important pour un prêteur

unique. Les emprunteurs peuvent être des états souverains, des entreprises ou tout projet nécessitant un financement important.

Fonds d'investissement climatique (FIC)
Un fonds multilatéral pour le climat et l'un des plus grands mécanismes de financement au monde avec plus de USD 12,1 milliards promis dans 81 pays.

Fonds d'investissement de la diaspora nigériane
Une initiative menée par le secteur privé et le gouvernement du ministère fédéral de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement du Nigéria (FMITI), créée pour encourager les transferts de fonds, les investissements et la philanthropie.

Fonds pour les technologies propres (CTF) du CIF
Les mécanismes du CIF dédiés aux technologies propres.

Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
Une famille de fonds multilatéraux, créée en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio, axée sur le changement climatique, la pollution, la perte de biodiversité et le soutien à la santé des terres et des océans.

Fonds vautour
Fonds de capital-investissement ou fonds spéculatifs qui achètent des titres de créance en difficulté sur le marché secondaire et se négocient nettement en dessous de leur valeur nominale. Ils achètent des titres de créance et cherchent à en recouvrer la totalité, souvent par le biais de litiges ou de menaces de litiges.

Fonds vert pour le climat (FVC)
Le plus grand fonds climatique au monde, créé en 2010 dans le cadre des accords de Cancún, agissant dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris.

Liens sociaux
Obligations qui financent des projets produisant des résultats sociaux positifs, tels que l'eau potable et les services essentiels.

Marchés du carbone
Les marchés du carbone ou systèmes d'échange de carbone sont des mécanismes de tarification du carbone qui permettent aux gouvernements et aux acteurs non étatiques d'échanger des crédits d'émission de gaz à effet de serre.

Marchés parallèles
Les canaux de marché informels utilisés à la place des institutions légitimes, notamment pour les transferts de fonds.

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)
Accord volontaire entre États africains visant à évaluer et à examiner systématiquement la gouvernance au niveau des chefs d'État. La performance et les progrès sont mesurés par la démocratie et la gouvernance politique, la gouvernance et la gestion économiques, la gouvernance d'entreprise et le développement socio-économique.

Mécanisme de développement propre (MDP)
Mécanisme développé dans le cadre du Protocole de Kyoto pour permettre aux pays développés d'investir dans des projets de réduction des émissions de carbone dans les pays en développement afin d'atteindre leurs objectifs de réduction des émissions.

Ministère fédéral de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement du Nigéria (FMITI)
Ministère fédéral de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement du Nigéria.

Obligations de transition
Obligations utilisées pour aider les entreprises émettrices de gaz à effet de serre (GES) à passer à des activités plus vertes et à faibles émissions de carbone.

Obligations durables
Obligations soutenant une combinaison de projets verts et sociaux destinés à des populations cibles spécifiques.

Obligations ESG
Instruments de dette émis pour financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement, la société et la gouvernance.

Obligations liées au développement durable
Obligations liées à des objectifs ESG prédéterminés mais pas à un projet spécifique comme les obligations vertes.

Obligations Panda
Une obligation libellée en renminbi chinois (RMB) émise par une entité étrangère et vendue en Chine continentale.

Obligations Samouraï
Une obligation émise par des entités étrangères sur le marché des capitaux japonais, libellée en yen japonais.

Objectifs de développement durable (ODD)
Un ensemble universel d'objectifs, de cibles et d'indicateurs adoptés par les États membres de l'ONU en 2015, fournissant une feuille de route sur 15 ans pour les priorités de développement.

Réductions certifiées des émissions (CER)
Le crédit carbone représente une réduction d'une tonne d'équivalent CO2.

Résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale (ITMO)
En vertu de l'article 6.2 de l'Accord de Paris, les ITMO sont un mécanisme centralisé de crédit carbone destiné à remplacer le Mécanisme de développement propre (MDP).

Transferts de fonds
Paiements transfrontaliers envoyés par les migrants vivants et travaillant en dehors de leur pays d'origine à leurs familles et proches.